

MEMOIRE RESEG - 2017

RESTRUCTURATION de la BUANDERIE

de la MECS la Valbourdine



30 juin 2017

Table des matières

GLOSSAIRE	4
PREAMBULE, deux courtes histoires	5
INTRODUCTION	5
PROBLEMATIQUE	5
MA PLACE A LA VALBOURDINE	6
STRUCTURATION DU MEMOIRE	6
I. LE CONTEXTE	7
1. D'APPRENTIS d'AUTEUIL à la MECS la VALBOURDINE	7
a) Apprentis d'Auteuil	7
b) Historique de la MECS la Valbourdine	7
c) Développement d'AA dans le Var	7
d) Le site de la Valbourdine	8
e) Deux projets sur le site de la Valbourdine : PRF et RSOE	9
f) Déploiement RH à la Valbourdine	9
2. LA MECS BARTHELON VOISINE de la VALBOURDINE	10
3. ORIENTATIONS DES POLITIQUES PUBLIQUES	11
a) Ordonnance 45 sur la protection de l'enfance	11
b) Ralentissement de la croissance économique de la France	12
c) Loi d'orientation n° 98-657 du 29 juillet 1998 sur la lutte contre les exclusions	12
d) Loi N° 2002-2 du 02/01/2002 Rénovant l'action sociale et médico-sociale	13
e) Loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance	14
f) Loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfance	14
4. PUBLICS CONCERNES PAR LE PROJET	14
a) Publics de MECS	14
b) Futur publics de la RSOE	15
CONCLUSION	16
II. DIAGNOSTIC	17
1. DIMENSIONS LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES	17
a) Code du travail	17
b) Méthode RABC (Risk Analysis and Biocontamination Control)	17
c) Autres règles applicables	18
2. TRAITEMENT DU LINGE AUJOURD'HUI A LA MECS	19
a) Le personnel	19
b) Quantité de linge traité	19
c) Locaux	19
d) Matériel	20
e) Produits lessiviels	22
f) Circuit du linge	22
3. ANALYSE DES AVANTAGES et INCONVENIENTS DU TRAITEMENT ACTUEL DU LINGE	24
a) Avantages du processus actuel	24
b) Inconvénients du processus actuel	25
4. COÛTS D'UNE EVENTUELLE EXTERNALISATION DU TRAITEMENT DU LINGE	26
a) Gains RH et organisationnel en cas de sous-traitance du linge	26
b) Coût global d'une prestation externe	26
5. ANALYSE DES LIMITES ET OPPORTUNITES POUR AMELIORER A COURT ET MOYEN TERMES LE POCCESSUS	27
a) Limites à l'amélioration du traitement du linge à la MECS la Valbourdine	27

b)	Opportunités de restructuration du processus	28
c)	Incertitudes sur la construction d'une buanderie mutualisée ouverte à d'autres établissements	29
	CONCLUSION	31
III.	PLAN D'ACTION	32
1.	AMELIORATIONS A COURT TERME	32
a)	Réorganisation de la circulation du linge	32
b)	Réorganisation de la buanderie	34
2.	NOUVELLE BUANDERIE MUTUALISEE EN 2019	36
a)	Dimensionnement de la buanderie	36
b)	Organisation de la buanderie	36
c)	Matériels de la buanderie	37
d)	Plan de la buanderie	38
3.	MISE EN ŒUVRE	38
	CONCLUSION	40
	CONCLUSION GENERALE	41
	SYNTHESE DE LA DEMARCHE	41
	PROBABILITE DE SUCCES ET EVALUATION DE LA DEMARCHE	42
	ANNEXE I	43
	MECS LA VALBOURDINE	43
	ANNEXE II	44
	QUI EST APPRENTIS d'AUTEUIL ?	44
	LA STRATEGIE GENERALE d'APPRENTIS d'AUTEUIL	45
	GOUVERNANCE d'APPRENTIS d'AUTEUIL	46
	ANNEXE III	47
	RSOE	47
	ANNEXE IV	49
	ARTICLE de VAR-MATIN du 24/03/2017	49
	ANNEXE V	49
	TERRAIN de la Valbourdine	50
	ANNEXE VI	51
	AUDIT 2016 SUR LE TRAITEMENT DU LINGE A LA MECS LA VALBOURDINE	51
	ANNEXE VII	56
	METHODE DES 5M OU DIAGRAMME D'ISHIKAWA POUR LISTER LES RISQUES MICROBIOLOGIQUES DANS UNE BUANDERIE	56

GLOSSAIRE

AA : Apprentis d'Auteuil
AEMO : Action Educative en Milieu Ouvert
ALT : Allocation Logement Temporaire
APS : Avant-Projet Sommaire
ARS : Agence Régionale de Santé
ASE : Aide Sociale à l'Enfance
CAF : Caisse d'Allocations Familiales
CCAS : Centre Communal d'Action Social
CDE : Centre Départemental de l'Enfance
CD-Var : Conseil Départemental du Var
CDG : Comité de Direction Générale d'AA
CFA : Centre de Formation d'Apprentis
CFC : Centre de Formation Continue
CJM : Contrat Jeune Majeur
CMU : Couverture Maladie Universelle
COFIL : Comité de Pilotage d'un projet
CPAM : La Caisse primaire d'assurance maladie
DPGF : Décomposition du Prix Global et Forfaitaire
CPOM : Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens
DCE : Dossier de Consultation des Entreprises
DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale
DDCSPP : Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
DPE : Diagnostic de Performance Energétique
DPV : Dispositif de Prévention
DUERP : Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels
EBC : Espace Boisé Classé
EPM : Etablissement Pénitentiaire pour Mineurs
ERP : Etablissement Recevant du Public
EPI : Equipements de Protection Individuel
ESAT : Etablissement et Service d'Aide par le Travail
ESMS : Etablissement Social et Médico-Social
ETP : Equivalent Temps Plein
FJT : Foyer Jeunes Travailleurs
GES : Gaz à Effet de Serre
GPA : Garantie de Parfait Achèvement
JMIE : Jeune Majeur Isolé Etranger
LOLF : Loi Organique relative aux Lois de Finances
MECS : Maison d'Enfants à Caractère Sociale
MIE : Mineur Isolé Etranger (nouvellement appelé **MNA** pour Mineur Non Accompagné)
MO : Maître d'Ouvrage
MOE : Maître d'Œuvre
NOTRe : Nouvelle Organisation Territoriale de la République
OQTF : Obligation de Quitter le Territoire
PACA : Provence Alpes Côte d'Azur
PDALPD : Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées
PJJ : Protection Judiciaire de la Jeunesse
PLAI : Prêt Locatif Aidé d'Intégration
PLU : Plan Local d'Urbanisme
PMR : Personne à Mobilité Réduite
PRF : Pôle Relais Famille
RABC : Risk Analysis and Biocontamination Control, Analyse du Risque et le Contrôle de Biocontamination
RGPP : Révision Générale des Politiques Publiques
RSA : Revenu de Solidarité Active
RSE : Responsabilité Sociétale des Entreprises
RSOE : Résidence Sociale à Orientation Educative
SPE : Société de Protection de l'Enfance (SPE) qui est l'association gérant la MECS Barthelon
TMS : Troubles Musculo-Squelettiques
TPM : Toulon Provence Méditerranée
UFC : Unité Formant Colonie (nombre de germes sur 25 cm² de textile)

PREAMBULE, deux courtes histoires

- 1) La première histoire est celle d'une maitresse de maison de la MECS la Valbourdine se déchirant un muscle lombaire dans l'escalier exigü descendant à la buanderie en laissant tomber sa grosse panière à linge sale remplie à ras bord. Alerté par les grossièretés d'usage provoquées par sa douleur, je me précipite pour la soulager. Elle est pliée en deux les mains sur les hanches et m'interpelle en disant : « c'était sûr que ça devait arriver ! ».

Je l'accompagne à l'infirmierie au bon soin de l'infirmière, mais qu'a-t-elle donc voulu me dire ?

- 2) La deuxième histoire vient du médecin référent de la maison qui alerte la direction sur plusieurs enfants accueillis qui présentent simultanément des éruptions cutanées de type parasites ayant toutes la même similitude.

Cette épidémie ne trouverait-elle pas son origine dans le traitement du linge des enfants ?

INTRODUCTION

PROBLEMATIQUE

Ces deux évènements mettent en cause la problématique générale du traitement du linge au sein de la MECS la Valbourdine avec un escalier d'accès dangereux aux buanderies et une mise en cause de l'hygiène du linge. Mon étude va donc tenter d'améliorer autant que faire se peut le risque de Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) des maitresses de maison acheminant le linge en buanderie et va rechercher à minimiser les risques de contamination des usagers.

Le fait qu'Apprentis d'Auteuil (AA) ne soit que l'exploitant du site qu'il loue au Conseil Départemental du Var complique la tâche. En effet, le propriétaire des lieux ayant investi plus de 3 millions d'euros en 2010 pour réhabiliter, agrandir et mettre aux normes les locaux se refuse à tout nouvel investissement qui ne lui serait pas imposé par la législation. Nous devons donc à court terme améliorer l'accessibilité et l'hygiène des buanderies de la MECS sans financement dédié.

Une diversification de l'activité d'AA pour accueillir des jeunes de 16 à 25 ans au voisinage immédiat de la MECS à partir de 2019 devrait cependant offrir des possibilités d'amélioration structurelle à plus long terme.

Mais avant d'évoquer la démarche de mon étude il faut comprendre la place que j'occupe à la Valbourdine.

MA PLACE A LA VALBOURDINE

La Valbourdine est une MECS hébergeant sur Toulon 31 enfants. Un Dispositif de Prévention (DPV) accompagnant 5 adolescents pensionnaires au Lycée Agricole de St Maximin est intégré à cette MECS.

La Valbourdine gère aussi un FJT hébergeant 30 jeunes à Brignoles.

Deux projets sont en cours de construction contiguës à la MECS de Toulon :

- Un Pôle Relais Famille (PRF) avec une ouverture prévue en 2018 au profit des familles d'enfants placés en région toulonnaise.
- Une Résidence Sociale à Orientation Educative (RSOE) avec une ouverture prévue en 2019 pour héberger 43 jeunes de 16 à 25 ans.

Etant Adjoint Logistique de la Valbourdine, je suis sous l'autorité de son directeur. En charge des services généraux, j'ai sous ma responsabilité aujourd'hui les deux maitresses de maison de la MECS et l'ouvrier d'entretien qui intervient sur la MECS et le FJT de Brignoles. A partir de 2018/2019 je devrais disposer d'une ressource supplémentaire en la personne d'un ouvrier pour l'entretien du PRF et de la RSOE.

Je suis par ailleurs membre de l'équipe projet du « Pôle Relais Famille » (PRF) que le Conseil départemental a décidé de construire sur le terrain de la MECS pour des visites médiatisées gérées par AA avec possibilité de loger des parents quelques jours dans un studio.

Pour la RSOE, je participe au COPIL (Comité de Pilotage) désigné à l'été 2016 par le Directeur Régional Sud-Est d'AA. Le président de ce COPIL est mon Directeur, Frédéric BAUDOT.

Dans le cadre des projets PRF et RSOE, j'interviens sous la responsabilité de mon Directeur pour la partie logistique au sens large. Pour les aspects immobiliers, je suis en lien étroit avec le Responsable Immobilier Régional (RIR). Toutes mes analyses et propositions sont donc validées par mon Directeur, Frédéric BAUDOT. C'est lui qui signe les documents à caractère officiel.

STRUCTURATION DU MEMOIRE

Mon mémoire étant à rendre à l'été 2017, j'ai pris le parti de l'arrêter le 30 juin 2017 alors que les projets PRF et RSOE évoluent tous les jours.

Pour structurer mes propositions d'amélioration de la buanderie de la MECS la Valbourdine, je commencerai par décrire le contexte dans lequel se situe la problématique. J'en ferai ensuite un diagnostic précis de la situation pour déterminer les forces et faiblesses de la fonction linge telle qu'elle fonctionne aujourd'hui ainsi que les opportunités d'amélioration avec les contraintes ou menaces associées. Cela me permettra d'en déduire au final un plan d'action à suivre étape par étape en distinguant le possible à court terme du souhaitable plus ambitieux à moyen terme.

I. LE CONTEXTE

INTRODUCTION

Avant d'analyser les difficultés rencontrées dans le traitement du linge de la MECS la Valbourdine, il me faut planter le décor.

Je commencerai par décrire l'origine de la Valbourdine gérée par la Fondation d'Auteuil depuis le 1^{er} septembre 2011 en expliquant son développement dans le Var. Je parlerai ensuite des projets en cours qui aimeraient associer la MECS voisine de Barthelon. Je décrirai pour finir les orientations des politiques publiques qui concernent les usagers que nous soutenons.

1. D'APPRENTIS d'AUTEUIL à la MECS la VALBOURDINE

a) **Apprentis d'Auteuil**

Apprentis d'Auteuil (AA) est une Fondation Catholique reconnue d'utilité publique qui a fêté ses 150 ans en 2016. Elle gère aujourd'hui 200 établissements, dont la MECS la Valbourdine avec son DPV et le FJT de Brignoles, en soutenant 30 000 jeunes en difficulté. Des précisions sur AA sont apportées en annexe II.

b) **Historique de la MECS la Valbourdine**

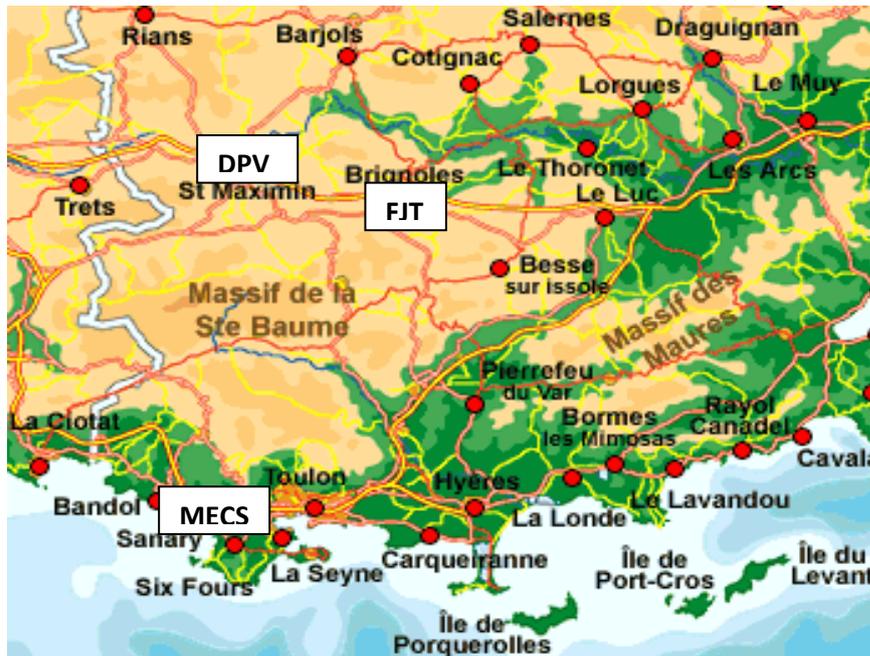
Le site de la Valbourdine, qui a donné le nom au quartier, faisait jusque dans les années 1990 une seule et même entité de 10 000m² appartenant à la Mairie de TOULON. Il était alors composé d'un Foyer accueillant une vingtaine d'enfants en difficulté et d'une petite école de 7 classes construite dans les années 1950. A la fermeture de la petite école en 2002, le Conseil Départemental a racheté à la Mairie le Foyer d'enfants et ses 4 700m² de restanque pour en faire une MECS dont elle laissa l'exploitation aux services sociaux de la Mairie jusqu'en septembre 2011. La petite école et ses 5 300m² dominant la MECS sont alors restés propriété de la Mairie en état d'abandon. La MECS devenant vieillissante et insalubre, le CD-Var décida en 2009 de la rénover entièrement en l'agrandissant. L'objectif de l'ASE était de pouvoir lancer un appel à projet dans le but d'accueillir 28 enfants dans la MECS exploité par une association dont c'est le cœur de métier. C'est ainsi que le 1^{er} septembre 2011 Apprentis d'Auteuil (AA) a repris l'exploitation de la MECS dans des bâtiments refaits à neuf, en étant locataire du CD-Var (bail renouvelable tous les 3 ans auprès de la Direction du Patrimoine du Var).

Dès 2012 cette maison était pleine, hébergeant tous les jours de l'année 31 enfants, principalement des fratries de 4 à 14 ans placées par l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance) et une dizaine d'adolescents, en majorité des MIE/JMIE (Mineur Isolé Etranger / Jeune Majeur Isolé Etranger). Les 26 salariés forment une famille éducative pluridisciplinaire soutenue par une trentaine de bénévoles.

c) **Développement d'AA dans le Var**

La gouvernance de la MECS la Valbourdine ayant fait ses preuves il lui a été confié en 2015 sous l'autorité de mon directeur la gestion :

- du FJT de Brignoles, propriété d'AA, qui accueille une trentaine de jeunes. Ce FJT est dirigé par un chef de service.
- d'un Dispositif de Prévention (DPV) avec 5 collégiens scolarisés au Lycée Agricole de St Maximin. Ce DPV est géré par une assistante sociale partageant sa présence entre la Valbourdine et St Maximin.



d) Le site de la Valbourdine

Le site de la Valbourdine se situe à Toulon sur les pentes du Mont Faron. C'est un magnifique terrain en restanques de 10 000m² qui domine la rade. Le centre-ville est à 20mn à pied et 10mn par le bus n°20 qui s'arrête toutes les demi-heures devant l'entrée.

Il est aujourd'hui composé (Voir terrain en Annexe V) :

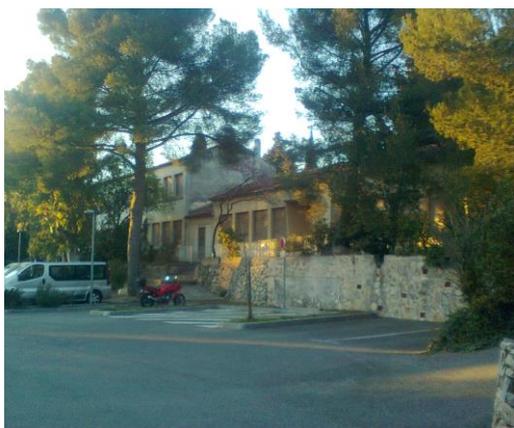
- d'une MECS remise à neuf en 2010 par le CD-Var accueillant 36 enfants placés par l'ASE et gérés par AA qui loue les lieux. (Voir Annexe I)
- et d'une petite école de 7 classes construite dans les années 1950 et laissée à l'abandon par la Mairie depuis une quinzaine d'année.



e) Deux projets sur le site de la Valbourdine : PRF et RSOE

En 2018, sur notre initiative le Conseil Départemental a programmé de construire un « Pôle Relais Famille » (PRF) de 92m² sur le terrain de la MECS pour des visites médiatisées (visite de parents à leurs enfants en présence d'un éducateur). Le nouveau bâtiment sera composé d'un salon pour les visites, d'un studio permettant de loger quelques jours des parents vivant loin de Toulon et un bureau d'éducateur. Ce sera un nouveau service de la MECS ouvert aux enfants et familles d'autres structures du Var.

En 2019, il est prévu d'ouvrir une Résidence à Orientation Educative (RSOE) de 43 studios pour des jeunes de 16 à 25 ans en insertion socio-professionnelle sur le terrain de 5 300m² de l'ancienne école de la Valbourdine situé juste au-dessus de la MECS (Voir Annexe III et IV) :



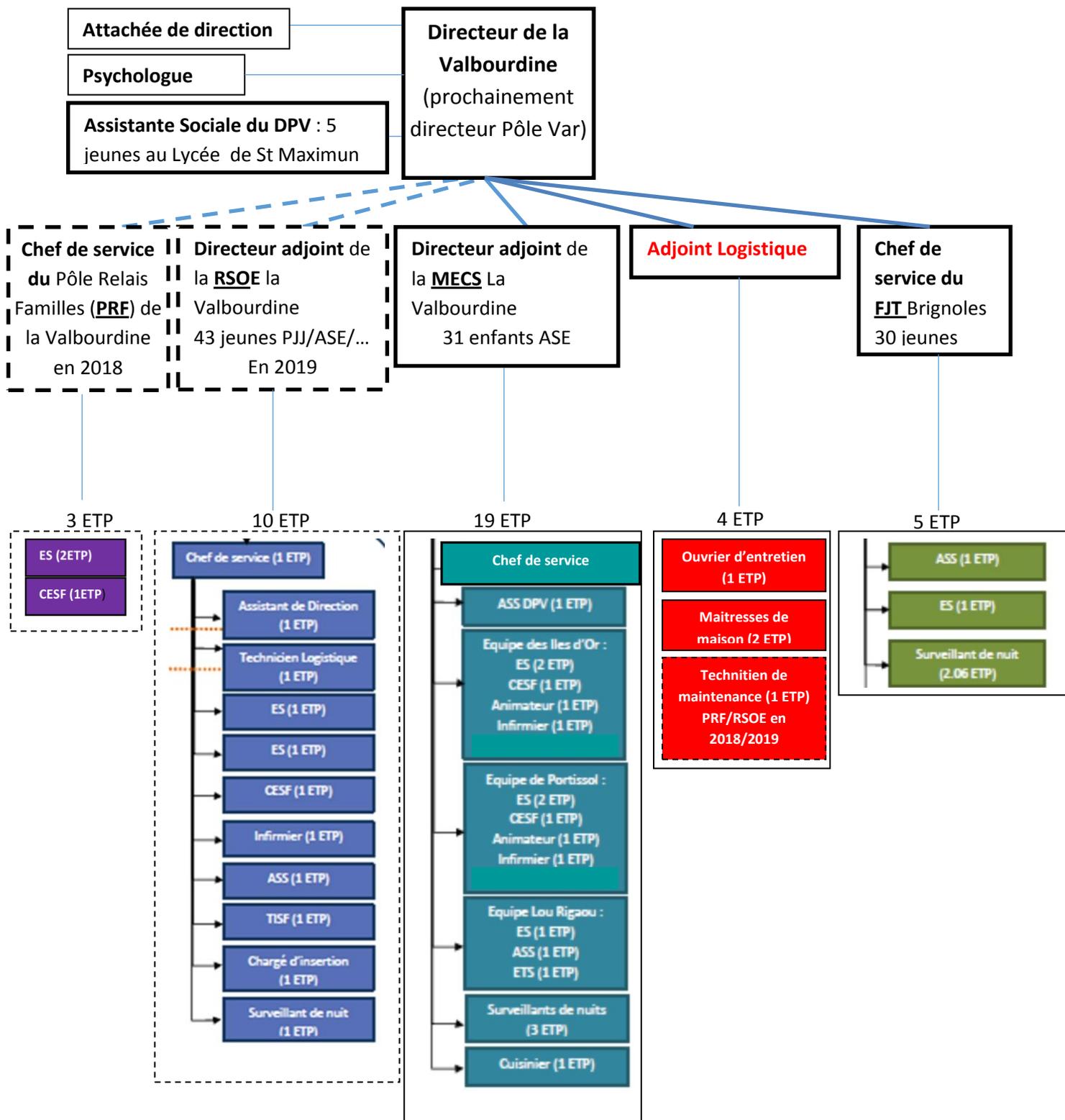
Le dispositif devra offrir à ces 43 jeunes un accompagnement éducatif, social et sanitaire à moindre coût pour une prise en charge globale et personnalisée.

Ce projet est particulièrement innovant : Nouvelle forme juridique des FJT, plateforme multi-partenariales, approche globale et pluridisciplinaire, coordination des acteurs de l'action sociale, coût rationalisé. Répondant à la réduction des dépenses publiques tout en s'ajustant au strict besoin, ce projet est soutenu par l'ASE, la PJJ, la CAF, l'ARS, la DDCS, la DDTM, la Mairie et TPM (communauté d'agglomérations Toulon Provence Méditerranée) et la Région PACA. L'Etat avec le Préfet du Var coordonne l'ensemble des contributeurs.

L'achat du terrain à la Mairie, la démolition de l'ancienne école et la construction de la RSOE sont confiés à un bailleur social, ERILIA. Apprentis d'Auteuil (AA) en sera le locataire et l'exploitant pour une période minimale de 12 ans à partir de 2019. AA est d'ores et déjà intégré à l'équipe projet d'ERILIA.

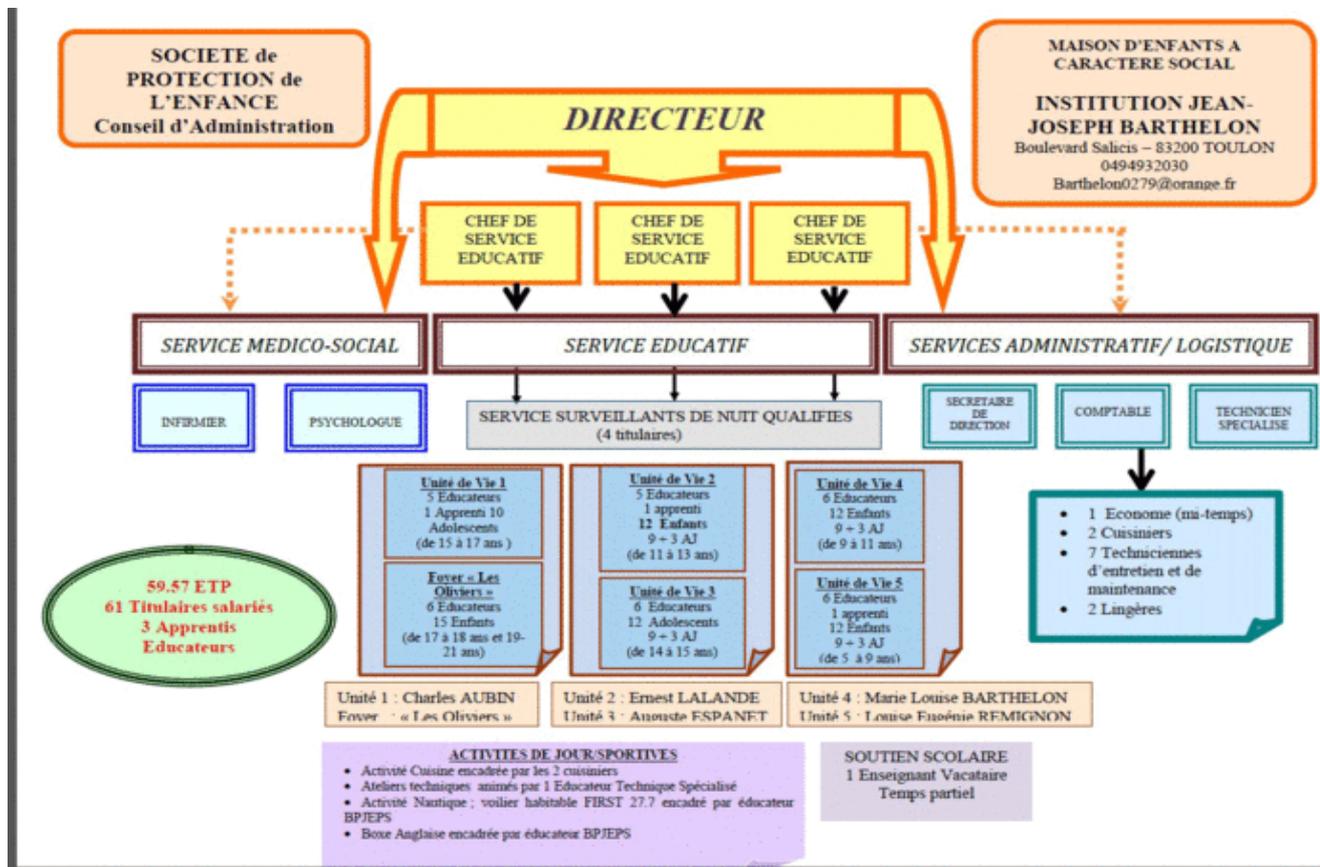
f) Déploiement RH à la Valbourdine

Une réorganisation d'Apprentis d'Auteuil est en cours pour donner au directeur de la Valbourdine le rôle de directeur du Pôle Var. En effet il est déjà directeur de la MECS la Valbourdine, de son Dispositif de Prévention (DPV) et dirige le FJT de Brignoles. En 2018 il devrait prendre la direction du Pôle Relais Familles et en 2019 celui de la RSOE.



2. LA MECS BARTHELON VOISINE de la VALBOURDINE

Dans le même quartier que la Valbourdine existe la MECS Barthelon qui accueille 70 jeunes de 6 à 21 ans placés par l'ASE. Si la Fondation d'Auteuil et la Société de Protection de l'Enfance (SPE), qui est l'association gérant la MECS Barthelon, se considéraient à notre arrivée en 2011 comme concurrents vis-à-vis de leur financeur commun qu'est l'ASE, elles ont appris à se connaître, à s'apprécier et maintenant à s'entraider.



Il s'avère qu'ils manquent de place dans leurs locaux et que leurs machines à laver le linge sont à renouveler.

La proximité des deux MECS, la Valbourdine et Barthelon, qui sont à 1000 mètres l'une de l'autre, avec un besoin commun de lingerie à renouveler pourrait avantageusement être mis à profit pour une coopération profitable aux deux établissements.



3. ORIENTATIONS DES POLITIQUES PUBLIQUES

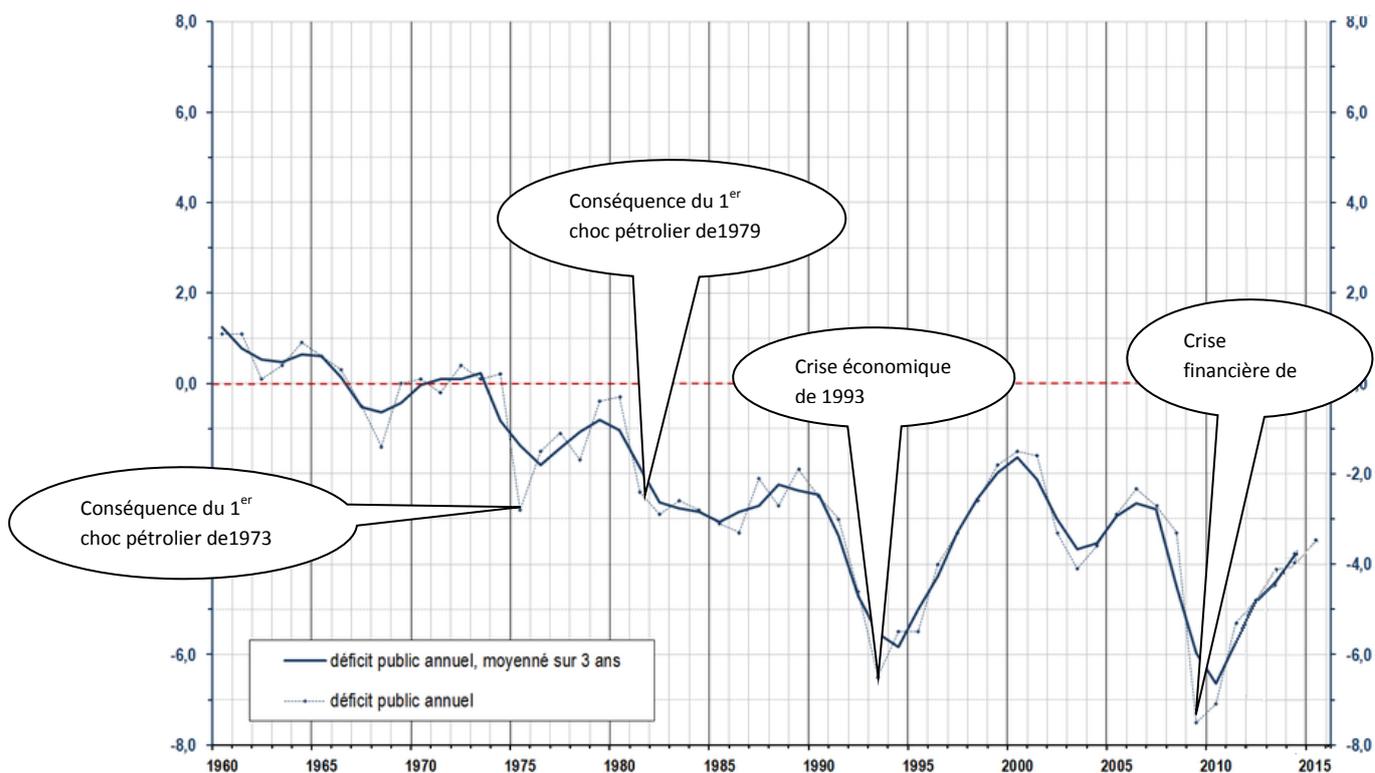
a) **Ordonnance 45 sur la protection de l'enfance**

L'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante préside à la justice pénale des mineurs depuis la Libération. Elle est le fruit d'une volonté de réforme radicale privilégiant les mesures éducatives plutôt que la répression. Elle fait naître les juges pour enfants et l'éducation

surveillée, qui deviendra, en 1992, la direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ). Mais confrontée à l'augmentation du sentiment d'insécurité, la justice des mineurs a connu une série d'inflexions à partir des années quatre-vingt-dix. La loi d'orientation et de programmation pour la justice de septembre 2002 marque un durcissement sensible de la réponse pénale à la délinquance des mineurs, avec notamment l'instauration de centres éducatifs fermés. La loi portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité, adoptée en mars 2004, diversifie cependant les modes de réponses, avec la relance des mesures alternatives aux poursuites et à l'emprisonnement.

b) Ralentissement de la croissance économique de la France

Avec le ralentissement de la croissance économique faisant suite aux 2 chocs pétroliers des années 1970 (73 et 79) est apparue une nouvelle pauvreté affectant particulièrement les familles. Il a donc fallu rationaliser les dépenses publiques pour tenter de limiter les déficits publics en cherchant partout l'efficacité au service des usagers.



Cela donnera en 2001 la LOLF (Loi Organique relative aux Lois de Finances) qui introduit l'efficacité dans les budgets de l'Etat, en 2007 la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) et en 2015 la loi NOTRe (pour Nouvelle Organisation Territoriale de la République) qui répartit les compétences entre les collectivités locales avec la montée en puissance des régions sensée remplacer en partie les départements. Ces réformes se traduisent dans le domaine social par les législations suivantes :

c) Loi d'orientation n° 98-657 du 29 juillet 1998 sur la lutte contre les exclusions

La loi s'articule autour de trois priorités au premier rang desquelles la nécessité de garantir l'accès aux droits fondamentaux. "Il est inutile de songer à mener une véritable politique de cohésion sociale, disait Martine Aubry, si l'accès à l'emploi, l'obtention d'un logement ou encore la prévention et les soins demeurent des principes théoriques sans efficacité pratique". La seconde priorité vise à lutter contre l'exclusion elle-même en s'attaquant à l'emploi, le logement,

l'accès aux soins, le surendettement, l'accès à l'éducation, la culture et la citoyenneté et aux moyens d'existence. En dernier lieu la loi veut optimiser le fonctionnement des institutions dans les secteurs de l'urgence et de l'insertion sociale.

Les bilans rédigés suite à la mise en place de cette loi pour déterminer l'état des avancées de la lutte contre l'exclusion constate que les actions développées au regard des objectifs sont d'importances très inégales. Les résultats restent aujourd'hui modestes sauf pour l'accès aux soins des personnes démunies grâce à la CMU.

d) Loi N° 2002-2 du 02/01/2002 Rénovant l'action sociale et médico-sociale

Cette loi est fondée sur les 2 principes suivants à concilier :

- **Garantir les droits des usagers** et **promouvoir l'innovation** sociale et médico-sociale.
- **Instaurer des procédures de pilotage** rigoureuses et plus transparentes en rénovant le lien entre la planification, la programmation, l'allocation de ressources, l'évaluation et la coordination.

Ces 2 principes se déclinent suivant les 4 principales orientations suivantes :

Orientation n°1 – Affirmer et promouvoir les droits des bénéficiaires et de leur entourage en :

1. Définissant les droits fondamentaux des personnes,
2. Respectant la dignité de la personne, son intégrité, sa vie privée, son intimité et sa sécurité,
3. Mettant en place un projet individuel en plus du projet d'établissement et du règlement de fonctionnement : avec une prise en charge et un accompagnement individualisé de qualité favorisant le développement de la personne, son autonomie et son insertion, adaptés à son âge et à ses besoins. Il est indispensable de respecter le consentement éclairé de la personne accueillie qui doit être systématiquement recherché lorsque la personne est apte à exprimer sa volonté et à participer à la décision. A défaut, le consentement de son représentant légal doit être pris en compte.

La personne accueillie doit être informée de ses droits fondamentaux et des protections particulières légales et contractuelles dont elle bénéficie. Elle doit aussi connaître les voies de recours à sa disposition. Pour cela un livret d'accueil lui est remis à son arrivée et elle doit pouvoir participer aux « conseils de la vie sociale » de l'établissement.

Il est important de respecter la confidentialité des informations concernant la personne.

Orientation n°2 – Elargir les missions de l'action sociale et médico-sociale et diversifier la nomenclature et les interventions des établissements et services en :

1. Prenant en compte les évolutions observées depuis 20 ans quant au contenu des actions, notamment de prévention, de conseil et d'orientation, d'adaptation, de réadaptation, d'insertion, d'assistance, d'accompagnement social, de développement social ou d'insertion par l'économique dans un cadre institutionnel ou à domicile et en milieu ouvert.
2. Donnant une existence reconnue aux prises en charges diverses, avec ou sans hébergement, à titre permanent ou temporaire, en internat, semi-internat, externat, ... domicile, en accueil familial.

Orientation n°3 – Améliorer les procédures techniques de pilotage du dispositif en :

1. Mettant en place une planification d'évaluations internes et externes permettant de mieux définir les besoins à satisfaire et les perspectives de développement de l'offre.

Il est institué une compatibilité des autorisations avec des objectifs définis dans des schémas régionaux et départementaux.

2. Rénovant le régime des autorisations par l'instauration de périodes de dépôt et d'examen des projets de même nature (Appel à Projet), par des autorisations à durée déterminée à 10 ans renouvelables au regard des résultats positifs d'évaluation, par l'amélioration des procédures de contrôle, par la **mise en place d'un régime expérimental pour les structures innovantes assorties d'autorisations provisoires de 5 ans**, et par la précision du dispositif d'habilitation à l'aide sociale sous la forme d'une convention.

3. Diversifiant les règles de tarification, par l'introduction d'une base juridique permettant des tarifications adaptées à la nature de chaque catégorie d'établissements : dotations

globales, forfaits, maintiens du prix de journée, modulation des tarifs en fonction de l'état des personnes.

Orientation n°4 – Instaurer une réelle coordination des décideurs, des acteurs et organiser de façon plus transparente leurs relations en :

1. Institutionnalisant des procédures formalisées de concertation et de partenariat entre l'Etat, les départements et les organismes d'Assurance Maladie, pour repérer les grands problèmes sociaux et médico-sociaux à résoudre et définir les réponses à y apporter.

2. Instaurant avec les établissements des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (**CPOM**), afin de favoriser la réalisation des orientations des schémas sociaux et médico-sociaux et la mise en œuvre des projets d'établissements.

3. Stimulant les actions de **coopération entre établissements et services**, par la mise en place d'une palette diversifiée de formules de coopération et de coordination.

L'enjeu est de développer des **complémentarités entre établissements**, de garantir la continuité des prises en charge lors d'un transfert d'un établissement à un autre et de **décloisonner le secteur sanitaire et le secteur social**.

4. Généralisant les démarches évaluatives, notamment par la création d'un Conseil National de l'Evaluation Sociale et Médico-sociale chargé de valider des référentiels de bonne pratique et de veiller à leur mise en œuvre.

e) **Loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance**

La loi du 5 mars 2007 vise à redéfinir les trois objectifs prioritaires en ce domaine :

- renforcer la prévention,

- réorganiser les procédures de signalement,

- **diversifier les modes de prise en charge des enfants** : possibilité d'accueils ponctuels ou épisodiques hors de la famille sans pour autant qu'il s'agisse d'un placement en établissement ou en famille d'accueil.

f) **Loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfance**

La loi du 14 mars 2016 complète et précise celle du 5 mars 2007 en rappelant que dans tous les cas **l'intérêt de l'enfant doit être la préoccupation centrale des dispositifs**.

Elle conforte le rôle du Conseil Départemental (CD) en impliquant d'avantage le Préfet en cas d'évènement indésirable dans un établissement. **Elle demande aux CD de faciliter et de mieux accompagner la sortie des jeunes de l'ASE à leur majorité** : « Un protocole est conclu par le président du CD, conjointement avec le Préfet et le président du conseil régional et avec le concours de l'ensemble des institutions et des organismes concernés, afin de préparer et de mieux accompagner l'accès à l'autonomie des jeunes pris en charge ou sortant de l'ASE et de la PJJ. Ce protocole organise le partenariat entre les acteurs afin d'offrir aux jeunes de 16 à 21 ans une réponse globale en matière éducative, culturelle, sociale, de santé, de logement, de formation, d'emploi et de ressources. »

4. **PUBLICS CONCERNES PAR LE PROJET**

Deux publics devraient être concernés par la restructuration de la buanderie du site de la Valbourdine : les enfants de MECS et les jeunes de la future RSOE.

a) **Publics de MECS**

Les Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) sont des établissements sociaux ou médico-sociaux, spécialisés dans l'accueil de mineurs en difficulté. Dans certaines conditions les jeunes peuvent être maintenu au-delà de leur majorité et ce jusqu'à 21 ans, généralement pour finir un cursus de formation. Ces établissements fonctionnent en internat complet ou en foyer

ouvert. La MECS la Valbourdine comme sa voisine de Barthelon sont des foyers où les enfants sont scolarisés ou reçoivent une formation professionnelle à l'extérieur dans les écoles de l'agglomération toulonnaise. Ces deux structures hébergent des enfants à partir de 6 ans. Ils sont mixtes jusqu'à 13 ans et n'acceptent au-delà que des garçons.

Le placement en MECS a notamment lieu après décision d'un juge pour enfants dans les cas de violence familiale (physique, sexuelle ou psychologique), de difficultés psychologiques ou psychiatriques des parents, de problème d'alcoolisme, de toxicomanie, de graves conflits familiaux, de carences éducatives, de problèmes comportementaux de l'enfant, de l'isolement en France d'un enfant étranger, ...

Les Maisons d'Enfants à Caractère Social sont soit des structures privées gérées par des associations ou des fondations comme la Société de Protection de l'Enfance (SPE) pour Barthelon ou la Fondation d'Auteuil pour la Valbourdine, soit des établissements publics comme le Centre Départemental de l'Enfance (CDE) pour le Var.

Elles relèvent de la compétence du Conseil Départemental qui donne l'habilitation pour recevoir des enfants relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Elles sont également financées par le Conseil Départemental, par le biais d'un prix de journée fixé par l'ASE (autorité de tarification).

b) Futur publics de la RSOE

Le public concerné est mixte, âgé de 16 à 25 ans, volontaires mais fragilisés, disposant d'un potentiel d'insertion socio-professionnelle, mal « outillés » pour affronter l'ensemble des exigences nécessaires à leur insertion socio-professionnelle. Ces jeunes ont pour point commun de présenter des carences de soutien familial dans leur parcours de vie.

➤ **16-18 ans : Jeunes pré-majeurs (30%)**

- Jeunes de la région ne pouvant rester au domicile familial mais ne relevant pas d'une prise en charge en MECS compte-tenu de leur maturité et de leur degré d'autonomie.
- Jeunes sous prise en charge ASE, PJJ, Mineurs Non Accompagnés ou MIE pour qui la vie en collectif ou en famille d'accueil est éloignée de leurs besoins primaires d'un accès à l'autonomie par le vecteur de la confiance et de la responsabilisation.

➤ **18-21 ans : Jeunes majeurs (30%) Représentent la tranche d'âge ciblée à l'admission.**

- Jeunes majeurs sortant de prise en charge ASE ou PJJ pour intégrer la RSOE et bénéficier ainsi de perspectives sans avoir à appréhender une sortie de dispositif après leurs 21 ans.
- Jeunes de l'ASE sous « Contrat Jeune Majeur » ou Jeunes Majeurs Non Accompagnés ou JMIE pour qui le mode d'accompagnement proposé est davantage en adéquation avec leurs besoins qu'en MECS car la RSOE les positionne en acteur, et finalement décideur, de leur propre histoire de vie.
- Jeunes majeurs du territoire en difficulté.

➤ **22-25 ans : Jeunes adultes (40%)**

- Jeunes en fin de « Contrat Jeune Majeur »
- Jeunes adultes au parcours tourmenté, parsemé de ruptures, en difficulté d'insertion sociale et professionnelle pour qui la RSOE est un dernier tremplin vers la vie active. La RSOE, en leur permettant l'accès au logement couplé à un accompagnement global, est un filet qui leur évite la tombée dans la marginalisation, dans l'errance, ou le séjour en CHRS.

- Jeunes adultes lancés dans la vie, volontaires mais fragilisés, ayant besoin d'un soutien pour poursuivre leurs études ou s'ancrer dans un emploi pérenne.

L'intention du dispositif est d'épargner ces jeunes, volontaires mais fragilisés, du risque de rupture, ou d'être « influencés » par des publics ancrés dans un processus de désocialisation.

Conditions d'admission : Avoir un projet personnel et professionnel, potentiel et surtout volonté d'avancer et d'accéder à l'autonomie.

Sont exclus du public cible les jeunes :

- présentant des problématiques psychiatriques diagnostiquées,
- présentant des comportements addictifs avérés ou inscrits dans une problématique délinquante,
- les jeunes ne présentant pas de motivation pour s'inscrire durablement dans un projet professionnel, refusant toute idée de vie collective, en refus d'aide extérieure durable.

Durée de séjour : maximum 2 ans au-delà de 21 ans.

Orientation : Ces publics sont orientés par l'ASE, la PJJ, les missions locales, les universités, les employeurs, l'ARS, le CCAS, le réseau social local et les familles.

- **Ressources :** Les jeunes accueillis sont en situation précaire mais doivent cependant disposer d'un minimum de revenus (grâce notamment aux APL) pour être en mesure de payer leur loyer et subvenir à leurs besoins ; ou d'être pris en charge par l'ASE ou la PJJ (dotation globale).

Toutefois, de manière exceptionnelle, pourront être accueillis quelques jeunes à bas revenu ou sans revenu sous réserve que ces jeunes soient déjà engagés dans un projet professionnel. Les premiers mois de loyer de ces jeunes pourront alors être payés par des acteurs publics et privés (parrainage) qui souhaiteraient offrir à ces jeunes une « mise à l'étrier » : Allocation d'attente versée par l'ASE, Fonds d'Aide aux Jeunes par le Département, soutien ponctuel du réseau social et familial.

CONCLUSION

Pour synthétiser le contexte dans lequel se pose aujourd'hui la problématique du traitement du linge à la Valbourdine nous avons vu que la Fondation des Apprentis d'Auteuil s'est implantée dans le Var le 1er septembre 2011 en investissant à Toulon les locaux de la MECS la Valbourdine qu'elle loue dans l'état au Conseil Départemental du Var. Elle a ensuite étendue son activité sur St Maximin et Brignoles.

Dans le cadre des orientations des politiques publiques elle développe aujourd'hui deux projets innovants, dont une Résidence Sociale à Orientation Educative qui devrait accueillir 43 jeunes sur le site de la Valbourdine en 2019. Je note au passage que dans le même quartier de Toulon se trouve la MECS Barthelon qui gère un publique similaire au nôtre et qui s'interroge sur le devenir de sa buanderie.

II. DIAGNOSTIC

INTRODUCTION

Après avoir planté le décor, je propose ici d'analyser en détail la problématique actuelle du traitement du linge à la Valbourdine en examinant les possibilités d'amélioration à court et moyen terme.

1. DIMENSIONS LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

a) Code du travail

Le code du travail impose des locaux spécifiques pour le personnel (vestiaires, salle du personnel), de ne pas dépasser un niveau de bruit dans certain locaux, de minimiser les risques et en particulier les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) ou les maladies infectieuses comme l'hépatite ou la tuberculose.

Pour cela est rédigé et mis à jour tous les ans un Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP). J'inventorie dans ce document tous les risques encourus par le personnel. Pour chacun de ces risques j'établi en concertation avec les personnels concernés et leurs représentants les moyens de les éliminer ou de les minimiser si l'on ne peut pas faire autrement.

Le code du travail prévoit aussi une organisation qui limite et encadre les contraintes comme le travail de nuit ou sa pénibilité. Il oblige à disposer de personnels diplômés/habilités/formés, ... Plus spécifiquement dans le domaine du traitement du linge le code du travail impose pour le personnel :

1. Le port d'Equipements de Protection Individuel (EPI) : blouses, gants, chaussures, ...
2. D'être vacciné contre l'hépatite B et le DTP (Diphtérie-Tétanos-Polio),
3. De passer des visites médicales spécifiques tous les ans à la médecine du travail.

b) **Méthode RABC (Risk Analysis and Biocontamination Control)**

La méthode RABC est une démarche qualité destinée aux blanchisseries. Elle propose un système de management qui limite les contaminations microbiennes à travers l'analyse et la maîtrise des risques relatifs au traitement des textiles. Les 7 principes de la démarche ont été formalisés par la norme NF 14065 éditée en 2003. Véritable démarche de progrès, elle répond à des exigences françaises et européennes.

L'application de la méthode RABC n'est pas encore obligatoire car il n'y a pas eu de décret d'application, mais elle est incontournable dans les établissements de santé ou le secteur marchand de la blanchisserie. En effet elle garantit que la blanchisserie produit un linge dit « pur », c'est-à-dire porteur de moins de 12 UFC (Unité Formant Colonie = nombre de germes sur 25 cm²), seuil pathogène d'un article textile.

Pour les ESMS, et plus particulièrement pour la MECS la Valbourdine, les grands principes et l'esprit de cette méthode s'imposent de par les garanties d'hygiène qu'elle apporte. Cela concerne :

- 1) Les locaux qui dans la mesure du possible doivent séparer la zone de manipulation du linge sale de la zone propre où le linge lavé est conditionné avant d'être expédié. Le

principe de la « marche en avant » du linge se doit ainsi de rendre impossible tout retour en arrière permettant à du linge propre d'entrer en contact même indirectement avec du linge sale. En l'absence de séparation physique possible entre les zones propre et sale, des mesures « fonctionnelles » doivent être mises en place au niveau du personnel, des flux de linge et des matériels de transport. Dans tous les cas, les locaux doivent pouvoir être désinfectés facilement et régulièrement (plan de nettoyage) en étant constitués de surfaces lisses qui ne retiennent pas la poussière.

- 2) Le matériel doit éviter l'encrage microbien en facilitant son nettoyage et en résistant à la corrosion. Les machines permettant de charger coté sale et décharger côté propre sont à privilégier tout comme les systèmes de dosage automatique des produits lessive pour assurer un bon traitement chimique du linge. Les produits lessiviels, de nettoyage et de désinfection doivent répondre aux normes antimicrobiennes. Ces données sont consultables sur les fiches techniques des produits détenues par l'établissement.
- 3) Le personnel qui manipule le linge sale doit éviter d'être en contact direct avec sa tenue personnel. Le changement de tenue (qui peut être de type sur-blouse) après avoir touché au linge sale s'impose tout comme le lavement des mains. Le personnel doit être formé et sensibilisé au monde microbien et au respect des bonnes pratiques d'hygiène.
- 4) L'organisation doit interdire toute contamination microbienne du linge propre et des tenues personnelles. Des règles simples et efficaces selon le type de textile et la nature des salissures sont mises en place. La direction de l'établissement doit être partie prenante de la méthode en accordant les ressources nécessaires, en organisant des réunions RABC et en fixant des objectifs.

c) Autres règles applicables

Aux contextes précédemment rappelés, il est nécessaire d'intégrer la conjoncture logistique au sens large qui est encadrée par les Codes et Règlements de la Construction et de l'Habitat, de la Sécurité dans les ERP, de l'Environnement, ... Ces règles impactent nécessairement l'architecture, l'organisation, le fonctionnement et les budgets de tout ou partie des établissements sociaux.

Pour la construction ou l'aménagement d'une buanderie cela implique de prévoir un système spécifique de ventilation des locaux, de respecter les règles d'accessibilité, d'appliquer les règles permettant l'évacuation rapide et en bon ordre des occupants, d'appliquer la législation pour lutter contre les risques d'incendie, d'avoir des installations électriques et de gaz aux normes, d'utiliser une installation d'eau chaude sanitaire conforme à la lutte contre la légionellose.

Pour l'Environnement, il est en particulier demandé d'améliorer le DPE (Diagnostic de Performance Energétique), de minimiser les rejets polluants et d'être dans une démarche RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises).

2. TRAITEMENT DU LINGE AUJOURD'HUI A LA MECS

Dans le cadre de l'évaluation interne de la MECS la Valbourdine le traitement du linge a fait l'objet d'un audit en 2016 présenté en Annexe VI.

a) **Le personnel**

A la MECS la Valbourdine tous les personnels éducatifs soutiennent les 2 maitresses de maison en participant au ramassage, lavage et rangement du linge des enfants. Cela concerne aussi le personnel remplaçant et les stagiaires. Les adolescents lavent leur linge de manière autonome.

b) **Quantité de linge traité**

En moyenne, 5 machines à laver de 9Kg sont lancées par jour. Cela fait 45Kg par jour et donc $365j \times 45Kg = 16\,425Kg$ de linge lavés et séchés par an, essentiellement des habits, des draps et des housses de couettes.

c) **Locaux**

Nous disposons d'une "grande buanderie" de 20m² en sous-sol. Elle est dédiée au traitement du linge des 6-13 ans. La ventilation du local est naturelle par un orifice circulaire de 10cm² dans le mur. Il n'y a pas de zone propre ou sale et c'est la même table de tri pour le linge propre ou sale en raison de l'exiguïté du local.

Contiguë à cette « grande buanderie » se trouve la « petite buanderie » de 10m² réservée aux maitresses de maison pour recoudre, repasser et étiqueter le linge. Elle sert aussi aux adolescents qui lavent eux-mêmes leur linge dans une machine qui leur est dédiée.

Le sol des 2 buanderies est en béton non lissé avec dans chacune d'elle un dalot d'évacuation au centre. Les sols sont censés être balayés tous les jours s'ils sont sales et laver une fois par semaine.

Chacune des deux buanderies n'a qu'une porte d'accès rendant de facto le principe de la « marche en avant » impossible à mettre en place.



On descend aux buanderies par un escalier étroit qui fait traverser la zone de stockage à nourriture des animaux (cochons d'indes, lapins, canards, oies, wallabies) qui doit théoriquement être nettoyé chaque semaine par le personnel nourrissant les animaux.

Escalier d'accès aux buanderies avec
maitresse de maison



Accès vue de l'escalier aux 2 buanderies en bas de l'escalier



Il n'y a ni lavabos ni robinets autres que les alimentations en eau des machines à laver.

Les alimentations électriques sont en 220V monophasées et limitées en puissance. Elles ne peuvent supporter des machines industrielles.

Les murs des buanderies sont en plâtre peints en blanc mat et les plafonds correspondent à une chape de béton.

d) Matériel

3 machines à laver Whirlpool 9Kg avec hublot d'entrée/sortie frontal et 2 sèche-linges sont disposées côte à côte pour les 3 laveuses et l'une sur l'autre pour les 2 sécheuses. Toutes ces machines de type familiale du commerce ont été achetées fin 2011 chez Darty. Amorties en 2016 elles viennent d'être remplacées car elles étaient à bout de souffle. En cas de panne, c'est le service SAV de Darty qui les répare.

Ce qui est observé au bout de 3 ans d'utilisation de ce matériel prévu pour un usage familiale, c'est une forte usure alors que sa durée d'amortissement est de 5 ans. L'impact budgétaire des réparations de ces matériels en fin de vie avant de pouvoir les renouveler devient ainsi non négligeable. Les désagréments pour les usagers est aussi notable lorsque les pannes se prolongent quand les pièces détachées ne sont pas immédiatement disponibles.

3 Machines à laver et 2 sèche-linges de la grande buanderie



Rangements de la grande buanderie



On trouve dans la petite buanderie une machine à laver 6Kg du commerce qui fait aussi le séchage, une thermo-colleuse d'étiquettes de marquage du linge et 3 armoires de rangement. C'est aussi là que les maitresses de maison raccommodent le linge avec une trousse à couture familiale. Elles y font le repassage sur une table pliante du commerce. Il faut noter qu'en général le linge n'est pas repassé et que la couture du linge n'est effectuée qu'en dépannage exceptionnel.

Petite buanderie avec 1 machine et des rangements



Une fois par trimestre un grand nettoyage des buanderies est réalisé par le service logistique avec les maitresses de maison.

Les machines sont nettoyées en grand lorsqu'elles ne lavent plus ou ne sèchent plus correctement ou lorsque visuellement elles sont encrassées. Les filtres à air des sèche-linges sont normalement dépoussiérés avant chaque utilisation.

Il n'y a pas de pèse-linge ce qui explique les surcharges fréquentes des machines. Ce n'est pas bon pour les machines, mais ce que l'on observe souvent c'est que le linge sensé être remonté propre dans les chambres des enfants n'est en fait pas bien lavé. Il n'est ainsi pas rare d'être obligé de le repasser au lavage une deuxième fois.

Dans ces 2 buanderies il n'y a rien pour se laver les mains et en dehors des maitresses de maison, les autres salariés déposent ou ramasse le linge sans tablier pour protéger leur tenue personnel.

e) Produits lessiviels

Les produits utilisés sont de la lessive désinfectante en poudre déposées manuellement dans les tiroirs des machines avec si besoin de l'assouplissant liquide. Nous regrettons que notre fournisseur ORAPI ne distribue pas de lessive liquide désinfectante car la poudre encrasse nos machines. Pour limiter cet encrassement des machines par agglomération de poudre mal dissoute, nous testons avec succès de la lessive liquide à laquelle nous mélangeons du liquide désinfectant. Des détachants spécifiques (taches de graisse, tache de sang, tache de rouille, ...) sont utilisés localement et manuellement en cas de besoin. Je détiens dans mon bureau toutes les Fiches Techniques et de Sécurité des produits.

Lessives, liquide désinfectant et autres produits introduits manuellement dans les machines



f) Circuit du linge

Le circuit du linge est le suivant: Tout le personnel éducatif aide les maitresses de maison à ramasser le linge sale des enfants qu'ils déposent au sol le matin devant la porte des éducateurs de leur service. Le personnel descend au sous-sol ce linge sale dans des panières indifférenciées pour le laver, le sécher et le remonter en chambres dans les mêmes panières. Le transport de ces panières à bout de bras du sous-sol au 2^{ème} étage n'est pas bon pour leur dos. Ils rangent ensuite le linge propre étiqueté dans chacun des placards des enfants.

Les adolescents lavent leur linge eux-mêmes dans des filets à linge qu'ils montent et descendent de leur chambre.

Une à deux fois par an, ou après les camps, toutes les couettes et sacs de couchage sont confiés à une blanchisserie spécialisée.

Le transport du linge sale ou propre à l'intérieur de la MECS se fait dans les mêmes paniers. Il n'y a pas vraiment de zone de stockage du linge. Si une panier de linge sale doit attendre d'être mise en machine, elle est déposée sous la table de tri. Le tri du linge est réalisé visuellement avant d'être mis en machine. Si une panier de linge propre doit attendre d'être remontée en chambres elle est posée sur la table de tri. Le linge lavé sortant des machines est généralement transvasé directement dans les sèche-linges (en utilisant généralement les paniers de collecte du linge).

Par beau temps, le linge plat peut être mis à sécher dans le jardin sur des fils à linge disposés récemment devant la cuisine (avant une observation du service qualité de l'Aide Sociale à l'Enfance, ils étaient tendus devant les buanderies entre les arbres qui abritent les animaux).

Fils à linge devant cuisine



Pour améliorer le transport du linge dans la maison, deux gros bacs type poubelle blanche en plastique sur roulettes ont été achetés il y a deux ans. Elles ne servent que rarement aujourd'hui car elles ne permettent pas de descendre l'escalier étroit d'accès aux buanderies. Le personnel préfère ainsi utiliser les paniers qui permettent de descendre cet escalier sans transvasement du linge jusqu'aux machines.

Le personnel n'a pas reçu de formation ni d'informations autre que celles transmises par les maitresses de maison qui sont diplômés. Les adolescents sont aussi formés par les maitresses de maison et leurs éducateurs à laver leur linge de manière autonome. Sauf pour les draps blancs et le linge vraiment très sale, tous les habits sont lavés avec le même programme usuel à 40°C pour éviter la détérioration des habits de couleurs. Seules les consignes de base pour l'utilisation des machines sont affichées dans les buanderies.

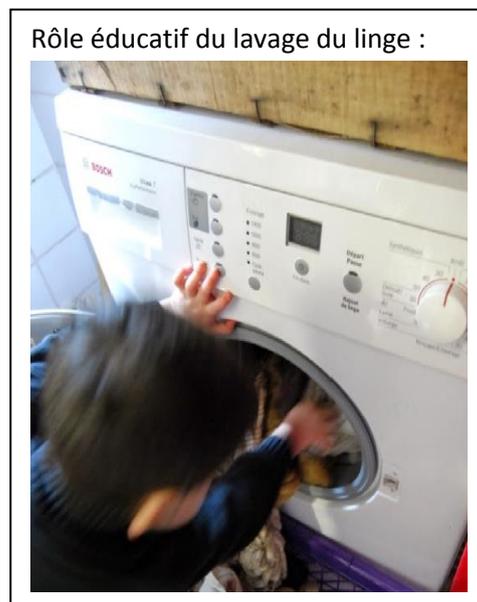
3. ANALYSE DES AVANTAGES et INCONVENIENTS DU TRAITEMENT ACTUEL DU LINGE

Cette analyse a pour but d'établir un diagnostic interne des forces et faiblesses du fonctionnement actuel.

a) Avantages du processus actuel

Il peut être très avantageux d'avoir une fonction linge des plus simples avec une organisation impliquant non seulement les 2 maitresses de maison, mais aussi tout le personnel éducatif et les usagers adolescents. Tout le monde participant au traitement du linge, l'implication de chacun est notoire pour obtenir des enfants qu'ils prennent soin de leurs habits et donc minimiser les quantités de linge à laver.

D'un point de vu éducatif, cela donne aux enfants l'image d'un fonctionnement proche de ce qu'ils vivaient ou vivent en famille. Dès qu'ils sont en âge d'aider, les enfants peuvent participer au nettoyage de leur linge en étant accompagnés d'un adulte. Les adolescents sont tenus de le faire tout seul après avoir été initiés par leurs éducateurs. Cela n'est possible qu'avec des machines qui sont aussi simples qu'à la maison.



Des machines du commerce à 1000€ TTC tournant 2 fois pas jours, 365 jours par an pendant 5 ans, c'est très rentable pour notre autorité de tarification qu'est l'ASE. Minimiser les lavages permet aussi de faire durer le linge, d'économiser de l'eau, de l'électricité et les produits. C'est donc écologique en plus d'être économique. D'un point de vue du coût global au Kg de linge nettoyé, il s'avère imbattable puisqu'on est en dessous de 0,40€/Kg¹.

Deux maitresses de maison en charge du linge des enfants, du ménage de chacun de leur étage avec un vrai rôle d'éducateur dans leur service, cela ne serait pas possible sans ce fonctionnement de type familial impliquant les autres salariés et une partie des usagers.

¹ Détails du calcul au para 4 « Coûts d'une éventuelle externalisation du traitement du linge » en l'augmentant d'un tiers pour intégrer le linge des adolescents non pris en compte ici dans le calcul.

b) Inconvénients du processus actuel

Le constat est que la fonction linge de la MECS la Valbourdine est de type familial, avec des locaux sans véritables zone propre et zone sale, des machines de type familial du commerce, des utilisateurs pouvant être sans EPI (salariés autre que les maitresses de maison) et une organisation qui est loin de celle préconisée par la méthode RABC. Ce fonctionnement mis en place à l'ouverture de la maison en 2011 fait peser des risques aux usagers et aux personnels. Au terme de notre première évaluation interne qui vient de s'achever ces risques ont été identifiés :

1. C'est le risque de TMS pour le personnel, en particulier pour les maitresses de maison (1^{ère} courte histoire en introduction). Sa cause première vient de la configuration des locaux que nous louons au Conseil Départemental du Var. Le seul accès aux buanderies passe par l'étroit escalier partant du hall d'accueil et descendant à la restanque des animaux. Dans l'immédiat il est possible d'atténuer ce risque en évitant le transport du linge dans des grosses panières portées à bout de bras. La reconfiguration de l'accès aux buanderies ne peut malheureusement se concevoir qu'à plus long terme après étude de l'ensemble des contraintes et possibilités.

2. C'est le risque de contaminations microbiennes des enfants (2^{ème} courte histoire en introduction) par le traitement de leur linge du fait de l'absence de référence à la méthode RABC. La séparation du linge sale de celui du propre n'existe quasiment pas. Du fait de la configuration des buanderies (exiguïté, une seule porte), il n'y a ni zone sale ni zone propre. Cette configuration nous est imposée par le Conseil Départemental qui est propriétaire des lieux qu'il a refait à neuf en 2010 et qu'il ne compte pas modifier tant que la réglementation ne le lui impose pas. C'est donc à nous de nous adapter pour y instaurer une procédure de « marche en avant » qui interdise tout contact entre le linge sale récupéré dans les chambres des enfants et celui qui sort propre des machines.

3. C'est le risque de contamination des salariés du fait qu'ils ne portent pas tous des EPI et qu'il n'y a rien pour se laver ou se désinfecter les mains dans les buanderies. Il faut donc donner au personnel les moyens de se protéger sans oublier de les former.

4. C'est le constat que le linge n'est souvent pas lavé aussi bien qu'il le faudrait. Il est même parfois nécessaire de le laver une deuxième fois. Un pèse linge et des procédures de lavage adaptées pourraient sensiblement améliorer la qualité de lavage du linge. L'entretien régulier des machines pour éviter leur encrassement est aussi à améliorer.

Au final, les inconvénients du processus actuel proviennent principalement de la non-conformité et de l'inadéquation à la « marche en avant » de la « grande » buanderie :

- Un unique accès par un escalier inadapté,
- Une seule porte pour entrer et sortir du local,
- Une surface trop petite pour y réaliser une véritable séparation entre le sale et le propre,
- un local quasiment pas ventilé,
- Une alimentation électrique sous-dimensionnée pour des machines professionnelles.

Dans l'immédiat il n'est malheureusement pas possible de refaire cette buanderie ou de la déplacer.

4 COÛTS D'UNE EVENTUELLE EXTERNALISATION DU TRAITEMENT DU LINGE

La prise de conscience des grosses imperfections de notre fonctionnement actuelle doit nous inciter à réfléchir aux coûts d'une éventuelle externalisation de la fonction traitement du linge des enfants (hors adolescents) de la MECS la Valbourdine.

a) Gains RH et organisationnel en cas de sous-traitance du linge

Si l'on retire le linge des adolescents qui font en moyenne une à deux machines par jour, nous voyons que la grande buanderie traite en moyenne 30Kg par jour. Cela donne donc 365j X 30Kg = 11 000 Kg de linge lavés et séchés par an, essentiellement des habits, des draps et des housses de couettes.

D'un point de vue transport, la dépose du linge dans une blanchisserie à l'extérieur n'est pas envisageable car nous ne disposons déjà pas assez de véhicules pour transporter les enfants. La sous-traitance doit donc assurer la récupération et la livraison à domicile.

D'un point de vue fréquence il serait nécessaire que le prestataire récupère tous les 2 jours les 60 Kg (2 jours X 30Kg) de linge à la Valbourdine.

La collecte du linge sale dans les chambres, son rangement après nettoyage ainsi que son étiquetage resteraient à la charge des deux maitresses de maison. Etant aussi responsables du ménage de leur étage, elles n'ont pas le temps aujourd'hui de s'occuper du rez-de-chaussée (accueil, bureaux, salon des familles et réfectoire). C'est donc une entreprise externe qui fait une fois par semaine le ménage du rez-de-chaussée pour 350€/mois. Le temps dégagé à ne plus laver le linge permettrait aux maitresses de maison de nettoyer le rez-de-chaussée.

Le gain d'une externalisation du lavage du linge des enfants (hors ados) en terme de coût RH serait donc nul, mais permettrait d'économiser la sous-traitance du ménage du rez-de-chaussée, soit 350€/mois.

b) Coût global d'une prestation externe

Un gain certain de l'externalisation de la fonction linge serait celui du coût global des 5 machines de la lingerie des enfants (achat 1500€/unité avec durée d'amortissement fixée par l'ASE à 5 ans, maintenance, consommations en eau électricité et produits lessiviels). Aujourd'hui et après 5 ans de recul à plein régime mon calcul l'évalue à **4 000€/an** pour 11 000Kg de linge (1500€/an d'achat machines chez Darty + 200€/an de maintenance SAV Darty + 1300€/an d'eau&élec + 1000€/an de produits lessiviels).

Pour un prestataire externe au plus bas prix trouvé sur le marché toulonnais (sans référence sur la qualité des prestations), soit 4€/Kg de linge récupéré et livré à la maison, cela reviendrait à 44 000€/an pour 11 000Kg de linge. Il faudrait soustraire à ce coût le prix de la sous-traitance du ménage du rez-de-chaussée (350€/mois) qui pourrait alors être réalisé par les 2 maitresses de maison. Cela ramènerait le coût d'une sous-traitance à **39 800€/an** pour 11 000Kg de linge (44 000€/an – 12mois x 350€/mois).

L'externalisation du traitement du linge reviendrait donc à presque 10 fois le coût actuel.

Tableau comparatif pour 11 000Kg de linge par an :

		Coût actuel	Coût prestation externe	
Coût d'amortissement Matériel (5 machines sur 5 ans)		1 500€/an	44 000€/an	Coût du traitement du linge livré
Coût de fonctionnement	Maintenance	200€/an	- 4 200€	Gain sur la réaffectation des maitresses de maison au ménage de la maison
	Eau&élec	1 300€/an		
	Produits lessiviels	1 000€/an		
TOTAL		4 000€/an	39 800€/an	TOTAL

5. ANALYSE DES LIMITES ET OPPORTUNITES POUR AMELIORER A COURT ET MOYEN TERMES LE POCCESSUS

Cette analyse a pour but d'établir un diagnostic en termes de limites et d'opportunités pour améliorer le fonctionnement actuel du traitement du linge au sein de la MECS.

a) Limites à l'amélioration du traitement du linge à la MECS la Valbourdine

Pour comprendre les limites à une amélioration immédiate du traitement du linge, il faut se souvenir qu'AA n'est que locataire des locaux auprès du Conseil Départemental. Notre bail est renouvelable tous les 3 ans avec un loyer annuel de 95 000 € versé à la Direction du patrimoine du Var.

J'ai bien proposé, avec des devis et en argumentant auprès du Conseil Départemental, de faire une rampe d'accès aux buanderies où d'installer un monte-charge, mais ce dernier a refusé catégoriquement. Même la possibilité de renouveler les machines du commerce amortie en 2016 par du matériel industriel n'a pas été accepté car cela nécessitait de modifier l'alimentation électrique des buanderies pour y installer des prises de courant en triphasé.

La raison de ces refus est que la Direction du patrimoine considère qu'ayant investi plus de 3M€ en 2010 pour remettre à neuf et aux normes le bâtiment, elle a maintenant d'autres priorités financières et qu'en terme humain elle n'a plus la ressource en personnel nécessaire. L'application du Code des marchés publics s'avère pour eux chronophage.

A cette impossibilité de reconfigurer les lieux se superpose la limite fixée par l'ASE, notre autorité de tarification, qui refuse toute augmentation du prix de journée.

b) Opportunités de restructuration du processus

1 Réorganisations possibles sur le court terme à moindre frais

Nous avons vu qu'il n'est pas possible dans l'immédiat de modifier la configuration des locaux. Cependant, mon rôle est de réduire rapidement les deux risques identifiés que sont la contamination des personnes par contact direct ou indirect avec du linge sale et les Troubles Musculo-squelettiques occasionnés par le transport du linge dans la maison. Je vois ainsi au moins trois pistes pouvant rapidement être mise en place à moindre coût :

- Limiter l'accès à la grande buanderie aux seuls Maitresses de maison,

Il est possible de leurs faire porter les EPI réglementaires (blouses, gants et chaussures). Elles sont formées à la « marche en avant » et à la méthode RABC. Elles utilisent mieux les machines que le reste du personnel. Elles prennent soin du matériel en évitant les surcharges de linge dans les machines.

Ne plus laisser entrer dans la buanderie que les deux maitresses de maison a cependant deux inconvénients :

Le premier est de ne plus permettre aux collégiens d'apprendre à laver leurs linges. C'est une perte d'un point de vue de l'éducation que nous transmettons aux jeunes usagers qui nous sont confiés.

Le deuxième est une surcharge de travail des maitresses de maison. Il faut donc prévoir de les décharger de certains ménages à redistribuer aux équipes éducatives qui n'auront plus à s'occuper du linge des enfants.

- Aménager la grande buanderie pour y installer le strict nécessaire d'hygiène,

Ces aménagements sont détaillés dans le plan d'action. Ils ne peuvent être que limités puisqu'il n'est pas possible de reconfigurer les lieux et que le prix de journée fixé par l'ASE ne peut pas augmenter. Nous ne disposons donc que de 10 500€ (chiffre 2016 reconduit en 2017) pour les achats de petits matériels ou mobiliers inférieurs à 500€) avec éventuellement une autorisation de l'ASE pour un petit investissement spécifique qui se devrait alors d'être compensé pour ne pas faire augmenter le prix de journée.

- Améliorer la circulation du linge pour respecter le principe de la marche en avant,

Sur le budget de fonctionnement (14 000€ en 2016 pour les achats fournitures hôtelières) et avec éventuellement une autorisation de l'ASE pour un petit investissement spécifique il est possible de ne plus utiliser les panières qui transportent sans distinction aujourd'hui le linge propre ou sale. De la même manière il est possible de faire rouler le linge dans la maison sans le porter à bout de bras sauf dans l'escalier d'accès des buanderies où un système inventif est à trouver (le CD-Var ayant refusé d'investir dans un monte-charge).

2 Profiter de la prochaine construction de la RSOE prévue ouvrir en 2019

Le projet de RSOE avec 1500m² de construction contiguës à la MECS la Valbourdine se devrait d'offrir à l'horizon 2019 la possibilité de disposer d'une buanderie commune avec la MECS. Elle respecterait alors la méthode RABC, serait facilement accessible des deux établissements et se devrait d'être économiquement intéressante. Pour cela il est indispensable d'avoir réfléchi à l'organisation et au fonctionnement de cette buanderie « moderne » pour intégrer dès le départ tous les besoins.

Esquisse au 30 juin 2017 de la façade coté MECS de la future RSOE :



Outre le fait de disposer dans la RSOE d'une buanderie accessible et aux normes RABC pour la MECS, l'avantage indirect serait que la place libérée dans l'ancienne « grande buanderie » de la MECS pourrait servir d'espace de stockage. Il n'y a en effet quasiment aucun espace disponible dans la MECS pour entreposer des meubles ou du matériel.

La principale difficulté pour intégrer une buanderie professionnelle commune aux deux structures se heurte cependant au financement de son fonctionnement. En effet, dans le cadre de la RSOE il n'est prévu aucun personnel dédié à la buanderie. Hors, comme nous l'avons vu dans le diagnostic du fonctionnement de la MECS, l'utilisation de type « domestique » d'une buanderie n'est pas compatible d'une stricte application de la méthode RABC. Les deux maitresses de maison de la MECS ne peuvent pas s'occuper du linge de la RSOE. Il faut donc penser à rentabiliser un personnel dédié à cette buanderie qu'elles viendrait soutenir au titre de la mutualisation. Nous verrons donc dans le plan d'action que pour rentabiliser une embauche il faut augmenter le volume de linge traité. L'ouverture de la buanderie de la RSOE à d'autres établissements semble donc indispensable.

3 Profiter des besoins de la MECS Barthelon voisine de la Valbourdine

La MECS Barthelon avec ses 70 jeunes accueillis manque de place dans ses locaux et leurs machines à laver le linge sont à renouveler. Nous pourrions ainsi leur proposer de venir traiter leur linge à la RSOE et ainsi leur permettre de libérer leur buanderie pour la transformer en un espace éducatif qui leur manque. Il y a donc une opportunité de rentabiliser la future buanderie de la RSOE si dès sa conception le besoin de traitement du linge d'un autre établissement est bien appréhendé.

Comme nous ne disposons pas de suffisamment de véhicule il ne sera pas possible de leur proposer la récupération et la livraison à domicile.

En contrepartie, il est nécessaire que notre offre soit la plus souple possible et financièrement attractive. Elle doit cependant nous permettre de financer une partie de l'investissement (les machines), mais surtout le fonctionnement (les produits lessiviels) avec en particulier le salaire d'un personnel de buanderie qui pourrait avantageusement être une personne reconnue travailleur handicapé. Cette personne pourrait aussi nous être détachée d'un ESAT de la région toulonnaise comme L'AVATH Ermitage de Six-Fours avec qui nous avons d'excellents rapports.

c) Incertitudes sur la construction d'une buanderie mutualisée ouverte à d'autres établissements

Au 30 juin 2017, le projet de RSOE se concrétise avec l'engagement écrit des tous les financeurs pour le fonctionnement et la signature du compromis de vente du terrain de la Mairie par Erilia. Mais les montants des subventions d'investissement ne sont cependant pas tous encore formellement fixés. Le loyer définitif qu'Apprentis d'Auteuil devra payer à Erilia doit aussi attendre la phase d'APS (Avant-Projet Sommaire) pour être affiné en fonction du prix de revient

de la construction. Les loyers doivent en effet amortir sur 40 ans les frais engagés par Erilia pour la construction de la RSOE et lui permettre notamment de rembourser son PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) qui complète les subventions d'investissement. Ces incertitudes peuvent donc nous contraindre à accepter une buanderie réduite aux seuls besoins des jeunes de la RSOE : quelques machines à jetons dans un local de 10m².

Les discussions avec la MECS Barthelon viennent de débuter pour les faire venir laver leur linge à la RSOE. Rien n'est acquis à ce jour en dépit de leur intérêt. Aucun autre établissement n'a pour le moment été encore approché pour rentabiliser notre projet.

CONCLUSION

La matrice SWOT ci-dessous synthétise dans sa première ligne les forces et faiblesses de la fonction linge de la MECS la Valbourdine telle qu'elle fonctionne aujourd'hui. Dans sa deuxième ligne elle diagnostique les opportunités d'améliorations nécessaires à court et moyen terme ainsi que les menaces pouvant les contrarier.

<p>Fonctionnement actuel :</p>	<p><u>FORCES :</u></p> <p>Utilisation des buanderies de type domestique ou familial permettant d'éduquer les jeunes accueillis.</p> <p>Coût global très faible : 4000€/an à comparer aux 40 000€ pour sous-traiter cette tâche.</p>	<p><u>FAIBLESSES :</u></p> <p>Fonctionnement très éloigné de la méthode RABC préconisée pour limiter les risques de contamination du personnel et des enfants par contact avec du linge sale.</p> <p>Qualité de lavage du linge pas assurée.</p> <p>Accès aux buanderies par un escalier dangereux pour le personnel qui risque des TMS en y descendant à bout de bras leurs grosses panières à linge.</p>
<p>Améliorations à Court terme :</p> <p>moyen terme :</p>	<p><u>OPPORTUNITES :</u></p> <p>Réorganisations rapide et sans impact sur le prix de journée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Limiter l'accès buanderie aux seules 2 maitresses de maison de la MECS, - Installer un nécessaire d'hygiène dans la buanderie, - Améliorer la circulation du linge dans la MECS pour respecter le principe de la « marche en avant » et bannir le transport à bout de bras de panières (escalier). <p>-----</p> <p>Construction d'une RSOE prévue ouvrir en 2019. Sa buanderie pourrait se conformer à la méthode RABC en étant mutualisée avec les MECS de la Valbourdine et de Barthelon pour rentabiliser son fonctionnement.</p>	<p><u>MENACES :</u></p> <p>Refus du CD-Var de participer à toute modification de la configuration des buanderies actuelle.</p> <p>Coût prohibitif d'une possible sous-traitance du lavage du linge alors que l'ASE refuse toute augmentation du prix de journée.</p> <p>-----</p> <p>Accueil d'une grande buanderie mutualisée au sein de la RSOE non encore définitivement financée et actée.</p> <p>Lavage du linge de la MECS Barthelon ou d'un autre établissement non garanti pour permettre l'embauche d'un personnel de buanderie.</p>

III. PLAN D'ACTION

INTRODUCTION

Nous avons vu précédemment que la fonction linge de la MECS Valbourdine, même si elle n'a pas encore fait l'objet de critiques extérieures à la maison, ne respecte pas la réglementation (code du travail, de la construction et de l'habitat, ...) ni les préconisations de la méthode RABC. Si elle semble particulièrement économique et a des vertus pédagogiques du fait de son fonctionnement du type familial, elle fait courir des risques inacceptables aux usagers (contamination microbienne) et aux personnels (TMS).

Comme l'externalisation de la « grande lingerie » n'est financièrement pas viable, je propose dans un premier temps de détailler les améliorations possibles à mettre en place immédiatement sans impacter ni le prix de journée de la MECS ni la configuration des locaux que nous louons au CD-Var et qui nous sont imposées.

Les projets d'extensions et plus particulièrement la construction des 1500m² de la RSOE contiguë à la MECS la Valbourdine se devraient d'offrir à l'horizon 2019 la possibilité d'y intégrer une buanderie mutualisée parfaitement conforme à la réglementation et aux pratiques de la méthode RABC. Je déclinerai donc dans un deuxième temps toutes les préconisations me paraissant indispensables à inscrire dès le départ dans l'organisation et les plans du futur bâtiment. En particulier, pour rentabiliser le coût d'investissement de cette future buanderie dotée de matériels professionnels, mais surtout pour permettre l'embauche d'un professionnel, je proposerai de la dimensionner pour traiter le linge d'autres établissements. La MECS Barthelon pourrait ainsi devenir cliente de cette nouvelle buanderie permettant de doubler sa production : 25 enfants de la MECS la Valbourdine, 25 jeunes non encore autonomes de la RSOE et une cinquantaine d'enfants de la MECS Barthelon.

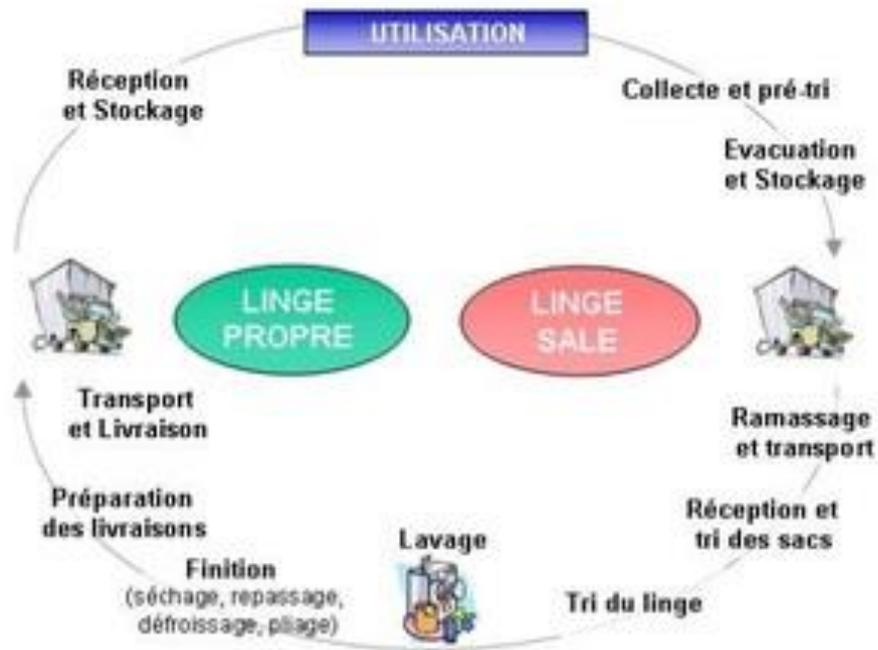
Pour terminer je définirai un plan d'action composé des différentes étapes qu'il me semble nécessaire de franchir pour une parfaite réussite du projet à court et moyen terme.

1. AMELIORATIONS A COURT TERME

a) Réorganisation de la circulation du linge

Pour limiter le risque de contamination microbienne des enfants il est urgent de mettre en place le principe d'une « marche en avant » qui garantisse l'absence de contact du linge propre remontant de la buanderie pour être rangé dans les chambres avec du linge sale (contact direct) ou un contenant infecté par du linge sale (contact indirect).

Bonnes pratiques d'hygiène et circuit du linge



Le plus simple et le moins coûteux pour éviter tout contact directe ou indirecte entre les linges propres et sales consiste à instaurer une collecte du linge sale dans les chambres des enfants avec des sacs dédiés d'une couleur spécifique (rouge). La remonté du linge propre sortant de la buanderie se fera toujours dans des sacs d'une autre couleur (vert). Pour garantir que les sacs dit « propres » ne soient jamais contaminés, ils ne devront transporter que du linge propre sortant de zone propre de la buanderie. Ces sacs de transport seront régulièrement lavés et désinfectés par les deux maitresses de maison.

Pour améliorer la circulation du linge dans la maison en minimisant le transport à bout de bras (risque de TMS) les sacs de linge circuleront entre les chambres et le haut de l'escalier d'accès à la buanderie sur des chariots à linge adaptés aux sacs.



Etant donné qu'il n'est pas possible d'investir dans un monte-charge pour descendre ou monter les sacs de linge à la buanderie il faut être pragmatique en se contentant d'un système d'accroche sac sur palan électrique ou manuel à fixer en haut de l'escalier d'accès :



Cet équipement devra être inaccessible aux enfants et se conformer à la réglementation et aux contrôles.

D'un point de vue budgétaire cette réorganisation reviendrait à moins de 1000€ TTC².

b) Réorganisation de la buanderie

L'objectif est de professionnaliser rapidement le traitement du linge en ne permettant plus qu'aux 2 maitresses de maison d'accéder à la buanderie. Pour cela il faut changer la serrure pour ne plus donner accès qu'aux maitresses de maison et afficher un panneau d' « accès réservé » sur la porte obligeant le port d'EPI.

Leur formation devra être mieux suivie (RABC, Hygiène, fonctionnement approfondi des machines, utilisation des produits, ...) tout comme leur visite médicale spécifique à la médecine du travail avec vérification de la validité des vaccins obligatoires, l'hépatite B et le DTP. Il faudra compléter leur tenue professionnelle et en prévoir au moins une voir deux de rechange car elles devront se mettre en tenue de travail systématiquement à leur prise de service. Leurs cheveux devront être attachés et ne pas porter de bijoux aux doigts. Un complément d'EPI réglementaires est à leur mettre à disposition avec en particulier l'achat de sur-blouse manches longues pour la manipulation du linge sale.

Dans la buanderie, même si toutes les machines de type domestique n'ont qu'une porte à hublot en face avant, il est nécessaire de délimiter au minimum par un marquage au sol :

- Une zone sale en entrée avec une table pour trier le linge sale,
- Une zone propre au fond avec une autre table dite « propre ».

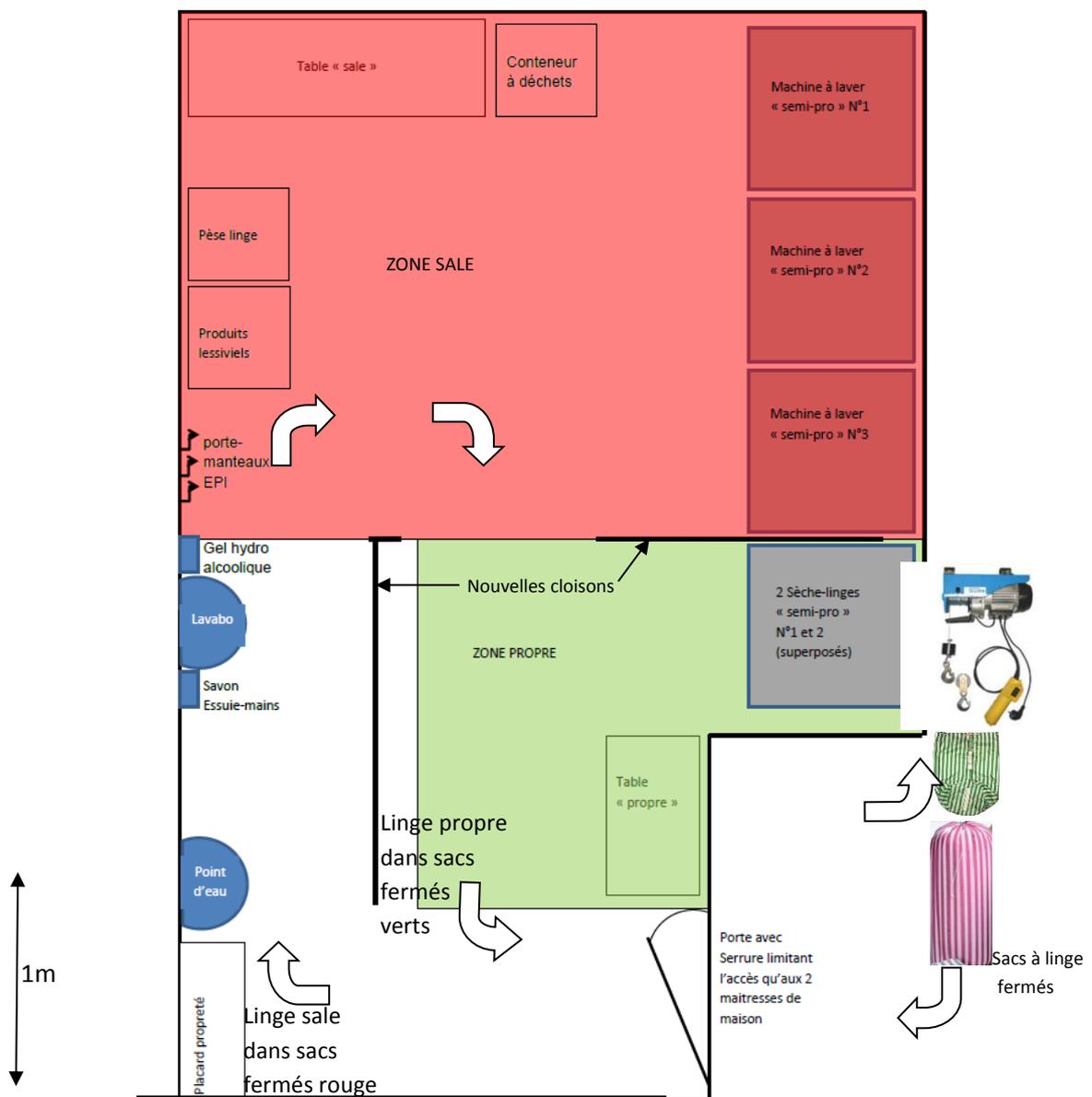
Il faut installer entre ces deux zones une cloison, un lavabo, un distributeur de savon désinfectant, du gel hydro alcoolique et un essuie mains. En zone sale, il faut disposer de porte-manteaux sur lequel sont suspendus 3 tabliers et des gants latex jetables. Sont aussi à installer en zone salle un conteneur à déchets et un pèse linge qui doit servir pour éviter la surcharge des machines. La lessive désinfectante en poudre est à remplacer définitivement par de la lessive désinfectante liquide avec un système de dosage simple. L'utilisation des autres

² 2 chariots double sacs (1 chariot par étage) à 200€/unité + 4 sacs (2 verts et 2 rouges) à 75€/unité et 1 palan monte-sac à 100€ = 800€

produits en zone sale (les détachants et l'adoucissant) doivent faire l'objet de consignes simples affichées. Un robinet permettant le remplissage d'un seau et de brancher un tuyau à jet est à installer ainsi qu'un placard de nettoyage avec le nécessaire pour nettoyer le sol et de quoi désinfecter les tables de tri et les surbaux des machines. Sur ce placard doit être fixé un tableau de pointage des nettoyages avec des consignes simples à mettre en œuvre. Un tiroir spécifique pour la documentation est aussi à prévoir (protocoles détaillés, documentation divers, fiche technique et de sécurité des produits, ...).

Le remplacement de toutes les machines a été réalisé en 2016 avec du matériel de type « domestique » mais qualifié de « semi-pro » conformément au budget alloué par notre autorité de Tarification (l'ASE). S'il n'a pas été possible de disposer de machines professionnelles (trop coûteux et absence d'alimentation électrique triphasé dans les buanderies) il faut continuer à acheter du matériel « semi-professionnel » en conservant pour les machines à laver l'ouverture hublot face avant (moins contaminant que les ouvertures par-dessus).

D'un point de vue budgétaire cette réorganisation peut être estimée à 2 000€.



2. NOUVELLE BUANDERIE MUTUALISEE EN 2019

Au 30 juin 2017, le projet de construction de la RSOE en est dans sa phase de définition. Un certain nombre de discussions itératives sont prévues autour des premières esquisses de l'architecte d'ABB qui vient d'être retenu par le bailleur social Erilia. L'objectif est la dépose d'une première version de demande de permis de construire en septembre 2017.

Pour la buanderie, le cahier des charges transmis à l'architecte est à ce jour limité à une surface de 30m² au rez-de-chaussée de la RSOE. Il est donc encore temps de définir plus en détail nos besoins.

a) Dimensionnement de la buanderie

Nous avons vu que pour être rentable cette buanderie doit pouvoir traiter le linge de 25 jeunes non-autonomes de la RSOE auquel il faut ajouter celui des 25 enfants de la MECS la Valbourdine et de 50 enfants de la MECS Barthelon (ou d'un autre établissement). On peut donc estimer qu'en moyenne la quantité de linge à traiter par jour serait de 120 Kg/jour tous les jours de l'année.

Les contraintes architectural et budgétaire de la RSOE limitent à 30 m² la surface planchée dédiée à la buanderie. Cette surface peut paraître petite, mais contrairement aux buanderies de type EHPAD, le conditionnement du linge se limitera essentiellement au pliage. Il n'est prévu qu'un minimum de repassage et quasiment pas de couture. Le marquage du linge ne concerne pas les jeunes de la RSOE qui déposent et récupèrent leur linge dans des filets. Le linge des enfants sera marqué dans leurs unités de vie. Il n'est prévu qu'un espace restreint pour le stockage du linge qui une fois propre et plié à vocation à être récupéré dans la journée.

b) Organisation de la buanderie

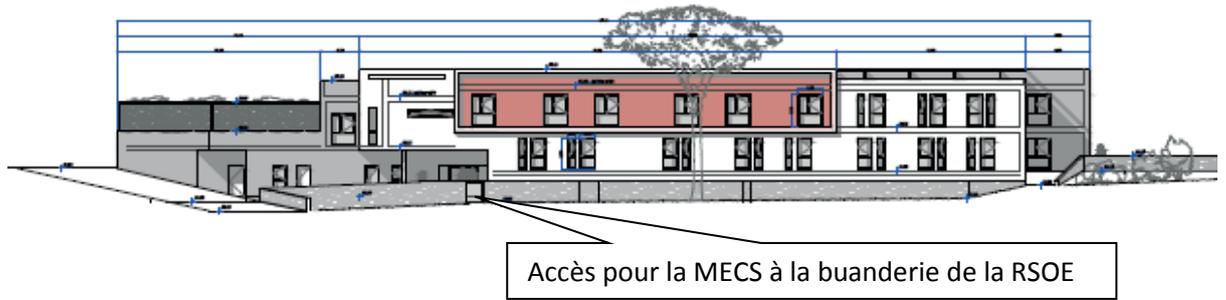
L'organisation de la buanderie respectera strictement le code du travail ainsi que les préconisations de la méthode RABC, en particulier son principe de « marche en avant ».

Une seule lingère professionnelle sera affectée au fonctionnement de cette buanderie mutualisée. Elle disposera de 3 tenues de travail. Elle se changera dans le vestiaire du personnel à sa prise de service. L'organisation de la buanderie tiendra compte du fait que le poste de lingère peut être occupé par une personne ayant un handicap compatible de la fonction. Il devra être financé à 50% par les recettes provenant du linge venant d'établissements extérieurs. Cet employé bénéficiera du renfort des 2 maitresses de maison de la MECS la Valbourdine (vacances, périodes de formation ou surcharge temporaire d'activité).

L'entretien courant du matériel sera de la responsabilité du technicien de maintenance de la RSOE. Un contrat de maintenance et de dépannage réactif sera contractualisé pour les machines.

L'arrivée sale et le retour propre du linge seront pris en charge par chacun des trois établissements. Les sacs à linge ne devront pas peser plus de 10 Kg. Un accès facile à la buanderie est à prévoir pour que :

- les jeunes de la RSOE puissent y déposer et récupérer leur filet à linge,
- les chariots de la MECS la Valbourdine transitent au mieux vers la RSOE (20m séparent les 2 bâtiments),



- les véhicules des établissements extérieurs au site puissent aisément charger/décharger leur linge.



Pour éviter le développement des micro-organismes, la collecte du linge sale sera organisée de manière à ce qu'il ne soit entreposé qu'un minimum de temps avant d'être lavé.

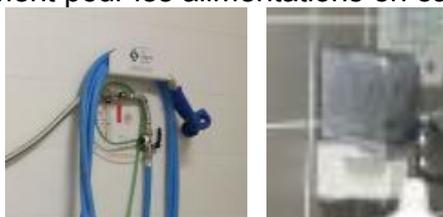
Une organisation simple sera mise en place dans la buanderie pour éviter tout risque de mélange de linge entre les différents établissements.

L'entrée à l'intérieur de la buanderie sera réglementée avec port d'EPI obligatoire. Seul la lingère et les 2 maitresses de maison y auront accès en tenue de travail. A l'entrée de la zone sale des sur-bouses seront mises à leur disposition tout comme des gants.

c) Matériels de la buanderie

A la différence de la MECS la Valbourdine, il faut que dès le départ l'achat de matériels professionnels soit prévu et budgétisé. L'alimentation électrique en courant triphasé sera dimensionnée pour 3 machines à laver et 2 sécheuses. Les machines doivent pouvoir traiter tous types de linge. Il faut prévoir une distribution automatique des produits lessiviels. L'achat de ces matériels fera l'objet d'une mise en concurrence avec des critères pondérés qui intègrent le coût global d'exploitation sans oublier l'aspect RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises).

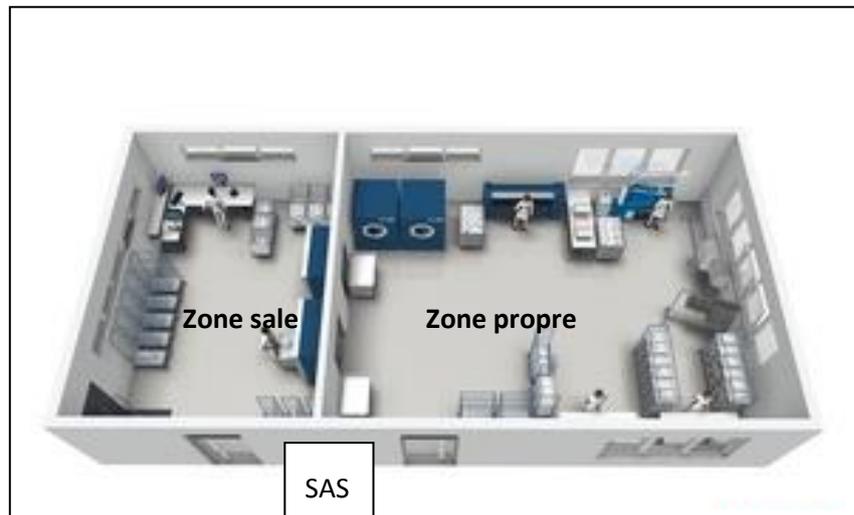
Tous les petits matériels d'hygiène et de propreté (lavabo, centrale de nettoyage, tables, pèse-linge, ...) sont à prévoir notamment pour les alimentations en eau ou les évacuations.



d) Plan de la buanderie

Il doit y avoir une zone sale où est entreposé le moins longtemps possible le linge sale avant qu'il ne soit trié et chargé dans les 3 machines à laver. Elle ne communiquera pas directement avec la zone propre dans laquelle le linge sera séché et conditionné. Ces deux zones ne doivent pas communiquer directement et respecter le principe de la « marche en avant ».

Au niveau des ratios de surface, il faut prévoir une zone sale occupant 1/3 de la surface pour réserver les 2/3 restant au traitement du linge propre.



La ventilation et tous les principes de la méthode RABC se doivent d'être pris en compte dès le départ.

3. MISE EN ŒUVRE

Les deux processus d'amélioration du traitement du linge, celui à court terme dont l'objectif est qu'il soit opérationnel au plus vite, si possible avant la fin 2017 et celui à moyen terme qui n'interviendra qu'à l'ouverture de la RSOE en 2019, sont à initier dès cet été. En effet les mesures immédiates sont à prendre sans attendre un accident (TMS ou contamination des enfants) tandis qu'il faut dès maintenant intégrer les besoins d'une buanderie mutualisée aux normes sur les plans que l'architecte élabore actuellement pour une dépose du permis de construire en septembre 2017.

Etape 1 (juillet 2017)

- Court terme : Réorganiser la circulation du linge de la MECS
 - Achat en concertation avec les 2 maitresses de maison de 2 chariots à linge sur roulettes avec des sacs de couleurs distinctes pour le sale et le propre,
 - Etude puis achat en concertation avec les 2 maitresses de maison d'un système d'accroche sac sur palan électrique ou manuel à fixer en haut de l'escalier d'accès des buanderies

- Moyen terme : Placer une buanderie de 30m² au RdC de la RSOE
 - Elle doit être facilement accessible de la MECS la Valbourdine, mais aussi des véhicules des établissements extérieurs,
 - La rampe d'accès chariot de la MECS et le parking de livraison doivent être prévus.

Etape 2 (septembre 2017)

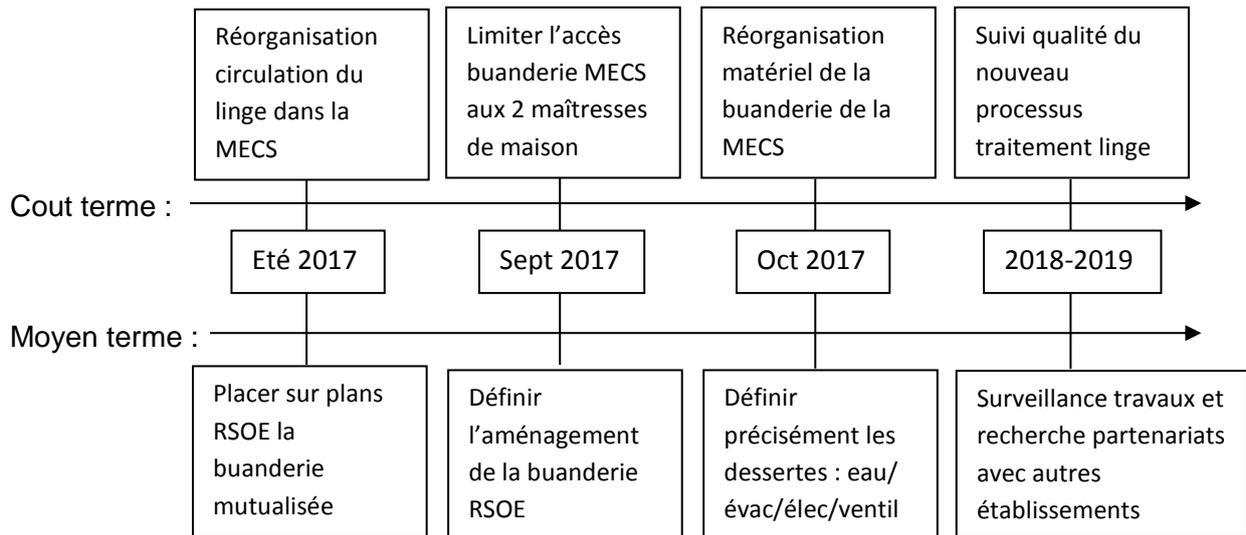
- Court terme : Réorganiser le fonctionnement de la buanderie de la MECS
 - Réorganiser l'emploi du temps des équipes éducatives pour ne plus permettre qu'aux 2 maitresses de maison d'accéder à la buanderie,
 - Changer la serrure de la grande buanderie et afficher un panneau d' « accès réservé » sur la porte obligeant le port d'EPI.
- Moyen terme : Définir la répartition des zones propre et salle de la buanderie de la RSOE en fonction du matériel à y implanter et de son fonctionnement avec une seule lingère pouvant être handicapée.

Etape 3 (octobre 2017)

- Court terme : Réorganiser la buanderie de la MECS en concertation avec les 2 maitresses de maison
 - Délimitation de la zone sale de celle traitant le propre (peinture au sol),
 - Achat et mise en place du matériel maquant : pèse linge, lavabo, point d'eau pour laver le sol, placard propreté, tables, porte manteau pour EPI, ...
- Moyen terme : Prévoir les dessertes électriques (prises triphasées et monophasées), les prises d'eau, les évacuations et la ventilation, en fonction du matériel à implanter dans chaque zone de la buanderie de la RSOE (3 machines à laver, 2 sécheuses, lavabo, point d'eau pour laver le sol, placard propreté, tables, porte manteau pour EPI, ...)

Etapas suivantes (2018 - 2019):

- Court terme : Mise en place d'un suivi de la qualité
 - Mettre à disposition de tous, y compris des enfants aidés d'un adulte, un cahier d'amélioration du traitement du linge.
 - Planifier des réunions régulières d'amélioration de la fonction linge impliquant les deux maitresses de maison, mais aussi des éducateurs et des grands enfants.
- Moyen terme :
 - Surveillance attentive de tout ce qui peut interférer sur le bon fonctionnement de la buanderie mutualisée de la RSOE lors des différentes phases de la construction. Il faudra veiller en particulier à ce que la buanderie ne serve pas d'ajustement aux équilibres budgétaires de la RSOE.
 - Concrétiser le partenariat du traitement du linge avec la MECS Barthelon et d'autres éventuels établissements.



CONCLUSION

Nous avons vu que la contrainte relative à notre condition de locataire des locaux actuels conjugué à un prix de journée bloqué ne permettent pas de proposer à mon directeur une amélioration à court terme totalement satisfaisante.

Il m'a ainsi fallu l'inciter à agir immédiatement à partir de l'existant et avec « les moyens du bord » pour :

- limiter dès la fin de l'année 2017 les risques de TMS pour nos personnels,
- améliorer l'hygiène dans le traitement et la circulation du linge.

Cela reste cependant insuffisant au regard des préconisations de la méthode RABC, en particulier du fait de la configuration de notre buanderie.

Pour restructurer en profondeur notre buanderie, je lui ai proposé de profiter de la construction de la RSOE contiguë à la MECS pour y prévoir un local aux normes qui servirait aux deux établissements à partir de 2019. Ce local, dimensionné et positionné pour permettre aussi le traitement du linge d'autres établissements, nécessite d'être détaillé dès maintenant sur les plans du permis de construire prévus d'être déposés en mairie au mois de septembre 2017.

J'ai ensuite identifié les premières actions à réaliser suivant 3 étapes en distinguant dans chacune d'elles ce qui concerne le court terme et le moyen terme. En effet, il n'est pas possible de privilégier le court terme si l'on veut à moyen terme disposer d'une buanderie aux normes dans la future RSOE en cour de définition.

Pour finir, j'ai balisé les actions ultérieures à réaliser en 2018 et 2019 pour prolonger les premières améliorations de la MECS réalisées en 2017 et continuer d'agir sur la future buanderie mutualisée de la RSOE.

CONCLUSION GENERALE

SYNTHESE DE LA DEMARCHE

J'ai introduit par deux courtes histoires les problématiques du traitement du linge au sein de la MECS la Valbourdine. Ces deux évènements vécus révèlent assez bien les risques encourus aujourd'hui par le personnel charriant le linge des enfants dans l'escalier d'accès aux buanderies ainsi qu'un manque d'hygiène flagrant dans le traitement du linge. Ce manque d'hygiène fait peser un risque de contamination microbienne non négligeable au public et aux professionnels. Mon étude avait notamment pour objectif d'améliorer autant que faire se peut le risque de Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) du personnel tout en minimisant les risques de contamination des usagers.

Avant de faire le diagnostic des carences et d'émettre des propositions, il m'a paru nécessaire de rappeler le contexte dans laquelle évolue la MECS la Valbourdine. J'ai ainsi noté que dans le même quartier de Toulon se trouve la MECS Barthelon qui gère un publique similaire au nôtre et qui s'interroge sur le devenir de sa buanderie. Je me suis aussi attardé sur le développement d'Apprentis d'Auteuil dans le Var avec une diversification de l'activité qui prévoit la construction d'une Résidence à Orientation Educative (RSOE) au voisinage immédiat de la MECS devant accueillir 43 jeunes de 16 à 25 ans à partir de 2019. Pour compléter le décor il m'a semblé nécessaire de résumer les grandes orientations des politiques publiques du secteur social et médico-social.

J'ai pris le parti d'arrêter mon mémoire au 30 juin 2017 alors que le projet de RSOE avance et évolue tous les jours.

Pour traiter en détail les dysfonctionnements de la fonction linge aujourd'hui à la Valbourdine j'ai rappelé les obligations réglementaires telles que celles du code du travail, mais aussi les principes de la méthode RABC qui, bien que non encore obligatoire, s'imposent aux ESMS. Cela m'a permis d'analyser les anomalies concernant le personnel, les locaux, le matériel et la circulation du linge dans la maison. Le fait qu'Apprentis d'Auteuil (AA) ne soit que l'exploitant du site qu'il loue au Conseil Départemental du Var limite aujourd'hui nos velléités de restructuration de la buanderie. En effet, le propriétaire de la MECS a investi plus de 3 millions d'euros en 2010 pour réhabiliter, agrandir et mettre aux normes les locaux. Il se refuse à tout nouvel investissement qui ne lui serait pas imposé par la législation. Nous devons donc à court terme améliorer l'accessibilité et l'hygiène des buanderies sans investissement dédié et avec un budget de fonctionnement qui ne peut pas augmenter. Pour contourner cette difficulté j'ai donc cherché une solution alternative. J'ai malheureusement constaté que faire laver le linge des enfants par un prestataire externe reviendrait à 10 fois le prix dépensé aujourd'hui. Ces limites que sont notre condition de locataire des locaux conjugué à un prix de journée bloqué sans possibilité d'externaliser à un prestataire externe le traitement du linge m'ont amené à imaginer une nouvelle buanderie aux normes dans le cadre de la future RSOE. Mais cette buanderie mutualisée entre la MECS et la RSOE sur le site de la Valbourdine ne peut trouver son équilibre budgétaire, avec l'embauche d'une lingère professionnelle, qu'à condition d'étendre ses services à d'autres établissements. C'est ainsi qu'en prospectant dans le quartier j'ai découvert que la MECS Barthelon s'interrogeait sur la manière dont elle allait traiter le linge de ses 70 jeunes accueillis. Ils manquent de place dans leurs locaux et leurs machines à laver le linge

sont à renouveler. Cette possibilité ambitieuse d'améliorer à moyen terme le traitement du linge souffre cependant des incertitudes liées aux financements non totalement acquis du projet de la RSOE et de l'intérêt qu'aurait la MECS Barthelon ou d'autres établissements à y faire traiter leur linge.

Ce diagnostic sévère de la fonction linge de la MECS la Valbourdine m'a poussé à proposer d'agir en deux temps comme nous l'avons vu : Une action à court terme sans impact budgétaire pour améliorer tout ce qui peut l'être au sein de la MECS avant la fin 2017 et une action à moyen terme plus ambitieuse visant à intégrer dans la future RSOE une buanderie mutualisée avec la MECS et d'autres établissements. Pour cela j'ai identifié les premières actions à réaliser suivant 3 étapes en distinguant dans chacune d'elles ce qui concerne le court terme et le moyen terme. Il n'est en effet pas possible de privilégier les actions à court terme de celles à moyen terme car la définition de la future buanderie mutualisée de la RSOE se fait aujourd'hui pour une dépose des plans du permis de construire prévue au mois de septembre 2017.

PROBABILITE DE SUCCES ET EVALUATION DE LA DEMARCHE

Je reste confiant sur les actions à court termes qui ont raisonnablement de bonnes chances d'aboutir si mon directeur s'investit dans la démarche en y impliquant le personnel. En revanche, les incertitudes sur le résultat des actions à moyen terme me font craindre une remise en cause des ambitions de disposer à l'horizon 2019 d'une belle buanderie respectueuse des principes RABC et accessible sans risque de TMS pour le personnel de la MECS la Valbourdine.

Pour évaluer le projet il faudrait refaire en 2018 puis en 2020 l'audit réalisé en 2016 présentée en annexe VI. Cela permettrait de mesurer les améliorations réalisées à court terme au sein de la MECS puis celles plus ambitieuses du moyen terme.

ANNEXE I

MECS LA VALBOURDINE



La Valbourdine

La Valbourdine accueille des enfants depuis plus de 100 ans. Confiée à Apprentis d'Auteuil, la Maison d'enfants est dédiée depuis 2011 à l'accueil des fratries. La priorité de l'établissement est de rendre possible une véritable bientraitance des jeunes accueillis, bien que séparés de leur famille. Parce que le passé de ces enfants est leur souffrance d'aujourd'hui, tous les moyens sont mis en œuvre pour leur redonner confiance dans l'avenir. La Valbourdine croit en la valeur de chacun et veut transmettre à tous cette espérance.

Une maison

La Valbourdine est une maison ouverte sur l'extérieur disposant d'espaces pensés pour les enfants. Les équipes mettent toute leur énergie pour que se vivent en ce lieu des instants de bonheur, sur lesquels fonder une vie heureuse.

Des enfants

La Maison d'enfants accueille 36 garçons et filles, âgés de 3 à 21 ans, aux histoires difficiles, complexes, parfois violentes, souvent traumatisantes, empreintes de paradoxes, d'irrespect. Qu'ils viennent de très loin ou d'à-côté, leurs itinéraires sont chaotiques et leur confiance en l'adulte, en autrui de façon générale, est blessée.

Une équipe

L'équipe de la Valbourdine compte 26 salariés d'horizons professionnels variés et complémentaires, pour une même action éducative :

- Maitresse de maison
- Moniteur éducateur
- Educateur spécialisé
- Infirmier
- animateur
- Conseiller en Economie Sociale et Familiale
- Assistant de service social
- Educateur Technique Spécialisé
- Psychologue
- Surveillant de nuit
- Cuisinier
- Adjoint logistique
- Attaché de direction
- Chef de service

Notre équipe est soutenue par 24 bénévoles engagés dans le soutien scolaire, l'entretien, l'évènementiel... et par 15 ambassadeurs issus de l'entreprise, des médias, de la justice, des corps constitués, etc.

Un projet, des actions

Chaque enfant fait l'objet d'un projet personnalisé :

- modulable : accueil de prévention, en journée, en alternance avec le domicile familial, permanent...
- réactif : la Valbourdine s'adapte au besoin de l'enfant
- innovant : médiation animale, potager des familles, club vélo, partage transgénérationnel avec une maison de retraite, partenariat avec le Théâtre Liberté, le HTV, le RCT, art et culture (vernissage peinture, projet art numérique, spectacle de magie, école du cirque)...

Toutes les familles sont intégrées dans une approche co-éducative avec :

- l'engagement de chaque professionnel à une écoute bienveillante, un accueil respectueux, des temps dédiés
- un espace protégé

L'équipe de professionnels se fixe pour défi de :

- restaurer le lien familial quand cela est possible
- renverser la fatalité pour offrir des choix de vie aux enfants

- fournir à chacun un accès à l'autonomie
- transmettre des valeurs telles que la responsabilité individuelle, le don gratuit, le respect de l'autre dans le non-jugement.

La Valbourdine est un projet de vie au service des enfants : ils ont besoin de vous !

Notre maison se veut un gisement de ressources éducatives au service de l'enfance en difficulté, auquel chacun peut contribuer en s'engageant à nos côtés. Ce soutien peut être de différentes natures : bénévolat, adhésion au club d'ambassadeurs, don, legs ou encore donation.

Qu'elle qu'en soit la forme, votre aide nous est doublement précieuse : parce qu'elle est la preuve de la confiance que vous placez dans le travail de notre équipe ; parce qu'elle nous donne les moyens concrets de restaurer la confiance des enfants en l'avenir, car **la confiance peut sauver l'avenir.**



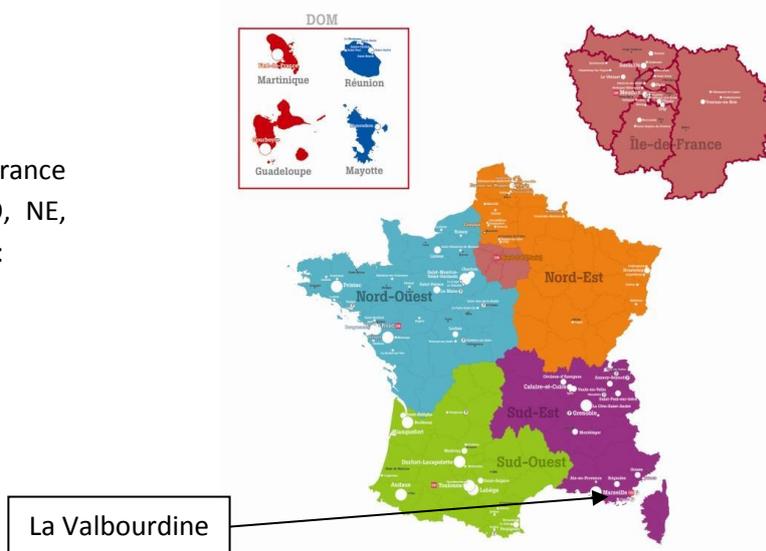
ANNEXE II

QUI EST APPRENTIS d'AUTEUIL ?

Apprentis d'Auteuil est né en 1866 dans le quartier d'Auteuil à Paris. Son siège y est toujours encre. Apprentis d'Auteuil est une Fondation catholique, reconnue d'utilité publique depuis 1929. Avec 5 500 salariés et autant de bénévoles intervenants dans ses 200 établissements de tous types, Apprentis d'Auteuil accompagne aujourd'hui plus de 30 000 jeunes et familles en France en leur permettant de s'insérer dans la société en hommes et femmes libres et responsables.

Acteur engagé de la prévention et de la protection de l'enfance, Apprentis d'Auteuil développe en France et à l'international des programmes d'accueil, d'éducation, de formation et d'insertion pour redonner aux jeunes et aux familles fragilisés ce qui leur manque le plus : **la confiance**. Depuis 150 ans Apprentis d'Auteuil pose un regard bienveillant sur chaque jeune qui lui est confié. Il lui est offert un accompagnement personnalisé visant à développer ses talents en prenant en compte toutes ses dimensions affectives, intellectuelles, spirituelles et sanitaires. Chaque jeune pris en charge par Auteuil en sort avec une carte d'ancien qui lui permet à tout moment d'être accueilli dans n'importe quels établissements de la Fondation.

200 établissements d'AA en France
subdivisée en 6 régions (NO, NE,
SO, SE, île de France et DOM) :



LE BUDGET 2015 : 350 millions d'euros de budget au service des jeunes et des familles
PROVENANCE DES RESSOURCES 2015 :

Concours publics **52 %**



35 % Générosité publique et autres fonds privés

10 % Autres
(dont cessions d'actifs : 4, 8 % et produits financiers : 0,2 %)

3 % Participation des familles

LA STRATEGIE GENERALE d'APPRENTIS d'AUTEUIL

La stratégie d'Apprentis d'Auteuil se résume à : Accueillir, Éduquer, Former, Insérer.

PROJET

- Accueillir des jeunes en difficulté ou en danger.
- Assurer leur éducation pour les préparer à une insertion sociale et professionnelle.

Prévenir l'apparition de difficultés majeures dans l'éducation des enfants en agissant très tôt auprès des tout-petits et en accompagnant les familles dans leur rôle éducatif

VALEURS

- Le projet, fondé sur une vision chrétienne de l'Homme, place **la confiance** au centre de sa démarche.
- La démarche est empreinte d'**Espérance** : rien n'est jamais perdu pour les jeunes et les familles que nous accompagnons. Avec un accompagnement professionnel et bienveillant, ils peuvent révéler leurs talents et développer leurs compétences.
- D'autres valeurs-clés sont portées au sein de la Fondation : **liberté, respect, bienveillance...**

ACTIONS

1. LA PRÉVENTION

- **Prise en charge précoce des tout-petits** et accompagnement de leurs parents pour les aider à développer leurs compétences parentales.
- Mise à disposition de **lieux d'accueil parents-enfants** pour améliorer les relations familiales et prévenir l'apparition de difficultés majeures.

ÉTABLISSEMENTS : Crèches, Maisons des familles, Accueil mère-enfant, ...

2. L'ÉDUCATION ET LA FORMATION

- **Accueil** avec ou sans hébergement.
- **Scolarité** dans les écoles, collèges, lycées d'Apprentis d'Auteuil ou à l'extérieur.
- **Formations professionnelles** dispensées dans le cadre du lycée ou par apprentissage.
- Action éducative dans la famille.
- Activités culturelles, sportives et de loisirs sur les temps hors scolaires.

ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES : Établissements scolaires et de formation avec internats éducatifs et scolaires, MECS, AEMO (Action Educative en Milieu Ouvert), dispositifs d'accueil de jour, accueils de loisirs et autres dispositifs alternatifs scolaires et d'accueil.

3. L'INSERTION DES 16-25 ANS

POUR LES JEUNES SANS QUALIFICATION ET SANS APPUI FAMILIAL

- **Accompagnement social.**
- Orientation vers une formation ou l'insertion professionnelle.
- Remise à niveau et formation continue.
- Aide pour l'accès au logement et aux soins.

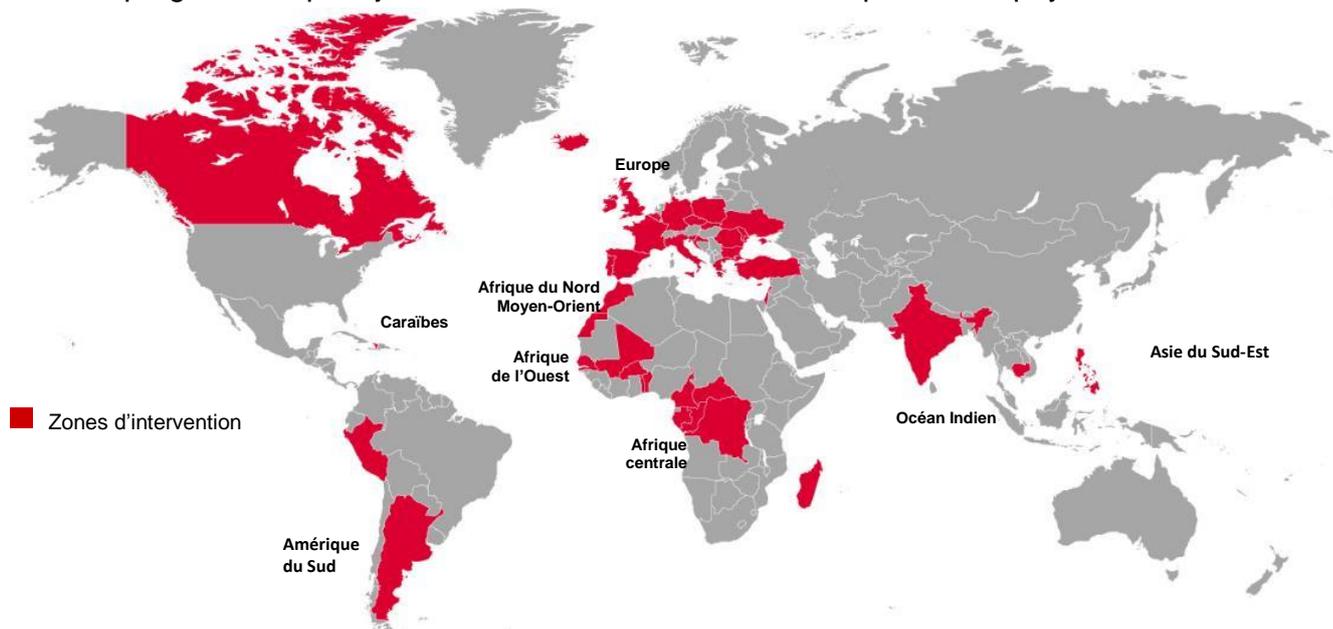
ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES : FJT, résidences sociales, centres de formation continue, ateliers et chantiers d'insertion, entreprises d'insertion et divers structures expérimentales (« la Toulaine », Maison des Adolescents et prochainement la RSOE)

4. LE SOUTIEN AUX ANCIENS

- **Accompagner** pendant les 3 ans suivant leur sortie les jeunes anciens dans leur insertion professionnelle.
- **Soutenir** les anciens dans **leurs difficultés.**
- **Maintenir** des liens d'amitié entre les anciens et avec eux.

5. UNE OUVERTURE A L'INTERNATIONAL

Aux côtés de 195 partenaires locaux, Apprentis d'Auteuil construit des programmes pour jeunes et familles en difficulté dans plus de 54 pays :

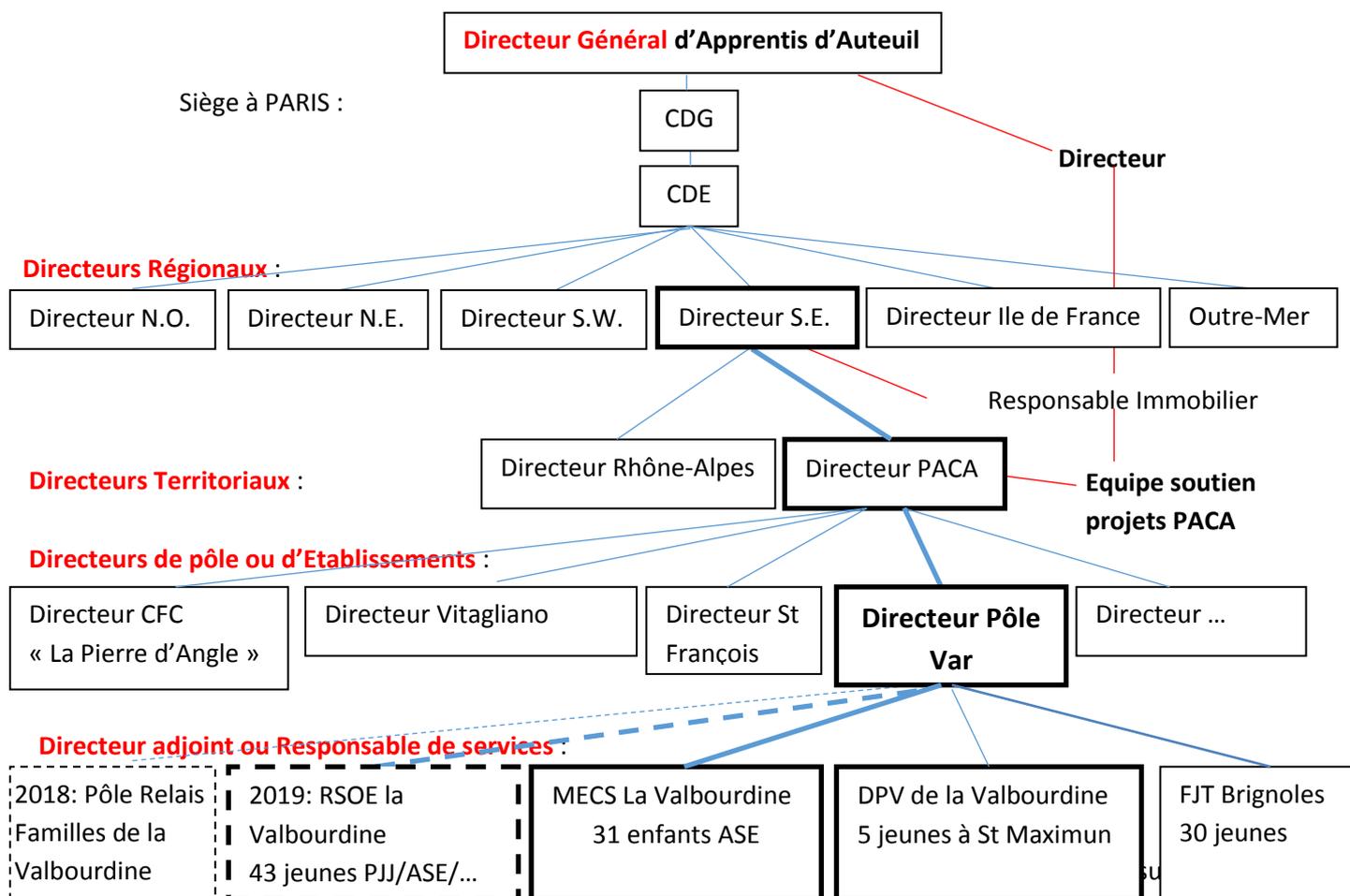


6. UNE PRÉSENCE FORTE DANS LE DÉBAT PUBLIC

APPRENTIS D'AUTEUIL VEUT, AUX CÔTÉS D'AUTRES ACTEURS MILITANTS DU CHAMPS SOCIAL :

- Faire entendre la voix des jeunes et des familles fragilisés.
- Contribuer à une évolution favorable des politiques sociales et familiales.
- Éveiller les consciences sur les jeunes et leurs familles.

GOUVERNANCE d'APPRENTIS d'AUTEUIL



ANNEXE III

RSOE



RESIDENCE SOCIALE A ORIENTATION EDUCATIVE

Un tremplin vers l'insertion socio-professionnelle pour des jeunes de 16-25 ans

CONSTAT

A un âge charnière entre l'adolescence et l'âge adulte où le recours à la solidarité familiale est fort ...

- Plus de 70 % des 18-24 ans aidés financièrement par leurs parents (INSEE 2016)
- 57 % des jeunes de 18 à 24 ans habitent encore chez leurs parents (INSEE 2016)

... Des jeunes en carence de soutien familial et fragilisés par leur parcours de vie et notamment des sortants ASE ou PJJ peuvent facilement décrocher et se retrouver en risque de rupture.

- 50% des jeunes en centre d'hébergement étaient anciennement ASE ou PJJ.
- 47% des jeunes à la rue ont connu dans leur parcours une prise en charge de l'ASE (ASH 2014)



LE PROJET SOCIAL

Prévenir le décrochage social et professionnel en proposant une prise en charge globale pour des jeunes ayant besoin d'un accompagnement éducatif, social, professionnel et sanitaire, en plus d'un logement.



LE PUBLIC

Jeunes de 16 à 25 ans, volontaires mais fragilisés par des carences de soutien familial et « mal outillés » pour affronter l'ensemble des exigences nécessaires à leur insertion socio-professionnelle :

- En situation de rupture sociale et familiale, de décohabitation ou de mobilité et ayant un projet professionnel
- Actifs occupés (en situation de précarité ou non), demandeurs d'emploi ou en formation sous divers statuts
- Sortant d'une prise en charge ASE ou PJJ ou relevant de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

NOTRE OFFRE

SE POSER

Un lieu ressource pour se stabiliser dans un cadre apaisant

- 43 logements individuels équipés
- Espaces collectifs de remobilisation et de détente
- Un espace boisé apaisant

(RE) CONSTRUIRE

Un accompagnement global et individualisé pour définir ses projets

- Révéler ses talents et renforcer la confiance en soi
- Elaborer, construire et mettre en œuvre un projet professionnel durable
- Améliorer l'employabilité
- Lever les freins périphériques à l'insertion (mobilité, hygiène de vie, budget, santé, savoir-être)

SE PROJETER

Un lieu ouvert sur l'extérieur pour une insertion sociétale durable

- Permettre l'accès au logement autonome
- S'appuyer sur les dispositifs existants du territoire
- S'inscrire dans le territoire de vie dans une démarche citoyenne



OBJECTIFS

Offrir à chaque jeune un accompagnement global sur-mesure, en fonction de son degré d'autonomie, de maturité, et de ses projets personnels et professionnels en visant l'autonomie (financière, sociale, affective) et l'accès durable à l'emploi.

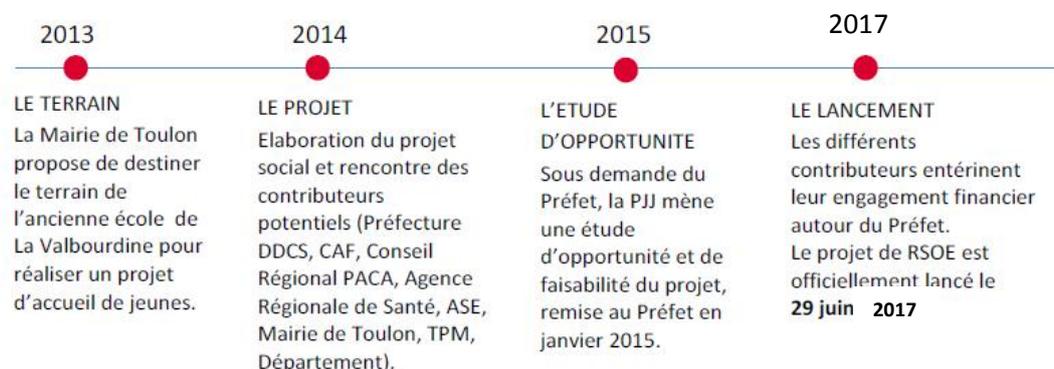


UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL INDIVIDUALISE

Equipe pluridisciplinaire de 11 personnes :

	Gestion Locative	Accompagnement Social	Total (ETP)
Personnel socio-éducatif	-	Chargé d'insertion- Infirmier – CESF – TISF – 2 ES – Surveillant de nuit	6,69
Personnel administratif et de direction	Assistant	Directeur, Chef de Service Educatif, Assistante	2,10
Personnel technique	Technicien logistique		1,00
TOTAL (ETP)	1,50	8,30	9,80

HISTORIQUE DU PROJET



LA GARANTIE D'UN PLURIFINANCEMENT



APPRENTIS D'AUTEUIL

Depuis 150 ans, La Fondation Apprentis d'Auteuil (AA), reconnue d'utilité publique, œuvre à la protection de l'enfance et à l'insertion socio professionnelle en accompagnant chaque année 30 000 jeunes et familles fragilisés à travers ses 200 établissements (Crèches, écoles, collèges, internats, maisons pour enfant à caractère social, centres de formation professionnelle, résidences sociales, foyers de jeunes travailleurs).

Le logement comme prérequis à l'insertion socio-professionnelle : En PACA, AA est gestionnaire de 2 Foyers de Jeunes Travailleurs (Brignoles et Marseille), d'une Résidence Sociale et d'une Maison-Relais parmi les 23 établissements déployés sur la région.

CONTACT

Frédéric BAUDOT Directeur MECS La Valbourdine frederic.baudot@apprentis-auteuil.org
 Justine RENAUD Attachée de Direction MECS La Valbourdine justine.renaud@apprentis-auteuil.org
 Arnaud de TRUCHIS Adjoint Logistique arnaud.de-truchis@apprentis-auteuil.org



Un appart' comme un tremplin : le projet des Apprentis d'Auteuil

Grâce à de nombreux partenariats, l'association travaille à la création d'une résidence pour aider les jeunes majeurs les plus en difficulté à s'insérer dans la vie professionnelle via un logement

Faire face aux coups durs. Quand on est né dans une famille solide, avec des repères affectifs et sociaux, on a plus de chance d'y parvenir. C'est plus compliqué lorsque, petit, on a dû bénéficier des services de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) ou de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), faute de cadre familial stable. Pour y remédier, les Apprentis d'Auteuil de Toulon travaillent depuis plusieurs années à la création d'une résidence sociale à orientation éducative pour des jeunes de 16 à 25 ans. « On constate que, devenus majeur, ces jeunes-là partent à vau-l'eau au moindre accro une fois sur deux », assure **Arnauld de Truchis**, adjoint logistique à la Maison d'enfants à caractère social (MECS) La Valbourdine, gérée par l'association. Grâce à un accompagnement social, professionnel, éducatif, financier ou encore sanitaire, la structure de quarante-trois studios indépendants permettra à ces résidents sans soutien familial, mais avec une volonté farouche de s'en sortir, de trouver des réponses à la globalité de leurs besoins.

Ouverture en 2019

Si le projet a mis du temps à devenir concret, il est aujourd'hui sur les rails. Et pour la première fois, en février dernier, l'ensemble des contributeurs se sont rassemblés autour d'une table, sous l'égide du préfet du Var (*lire par ailleurs*). D'ici à la fin de l'année, la résidence devrait commencer à sortir de terre, dans l'optique d'une ouverture dès le 1^{er} janvier 2019. Six années auront ainsi été

nécessaires à son aboutissement, depuis la décision prise par la Ville, en 2013, de destiner le terrain où se dresse, encore aujourd'hui, l'ancienne école de La Valbourdine, à ce projet. Plus encore si l'on en croit Frédéric Baudot, le directeur de la MECS à l'initiative voilà déjà « huit ou neuf ans ». Il se souvient : « À l'époque, je travaillais à Marseille. Je suis tombé par hasard sur un ancien de l'ASE. Damien... Il avait tout perdu, alors que trois ans avant, tout semblait lui sourire – il avait un job, un appart', une petite amie, des relations avec sa mère. » La faute au manque de maturité sociale, à une carence éducative.

Une « iniquité sociale »

Le responsable de La Valbourdine analyse en effet qu'en raison d'une « iniquité sociale » liée à son parcours, le jeune homme ne disposait pas des ressources nécessaires pour franchir les obstacles que la vie sème parfois. La résidence sociale à orientation éducative pourrait donc être la réponse à un problème que les services sociaux retrouvent sur l'ensemble du territoire national. Dès lors, si ses résultats sont probants, ce premier projet

Le chiffre

4 millions d'euros. C'est le montant total de l'investissement, de l'achat du terrain à la construction. Le coût de fonctionnement de la structure est, lui, estimé à 670 000 euros par an. Y participeront l'ensemble des contributeurs, mais aussi, à terme, des financements privés, via des dons et du mécénat. L'appel sera lancé en temps et en heure.

Engagement inédit

Le caractère exceptionnel du projet est aussi à l'origine des délais qu'il requiert. « Jamais autant de contributeurs n'ont été rassemblés de la sorte », insiste Frédéric Baudot, directeur de La Valbourdine. Et de citer la Ville, Toulon - Provence - Méditerranée, les conseils départemental et régional, l'Agence régionale de santé, les directions départementales de la cohésion sociale et des territoires et de la mer, la Protection judiciaire de la jeunesse et la Caisse d'allocations familiales. Sans compter le bailleur social, Eritia, numéro deux du logement social en France, qui a acquis le terrain de 3 700 m² cédé

par la Ville pour 800 000 euros – contre les 900 000 préconisés par l'expertise de France Domaine. Le groupe se chargera ensuite de la construction de la résidence, puis de sa gestion locative. Les jeunes accueillis devront en effet s'acquitter de loyers autour de quatre cents euros, variables selon les aides auxquelles ils auront droit. À la façon d'un Foyer de jeunes travailleurs, avec en plus la présence, tous les jours, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, d'un éducateur pour que « les jeunes puissent, à tout instant, avoir un recours », souligne Frédéric Baudot.



Entouré de ses collaborateurs **Arnauld de Truchis** et Justine Renaud, Frédéric Baudot (au centre), le directeur de La Valbourdine, est à l'origine du projet de résidence sociale à orientation éducative. (Photo V. R.)

Vous surclasser pour mieux vous protéger

PROTÉGER VOS YEUX
N'EST PLUS UNE OPTION

1 monture
de marque
+ 2 verres correcteurs
ANTIREFLETS
HAUTE PROTECTION
à partir de
179€*



TOMMY HILFINGER
LACOSTE Colson Klein ESPRIT EMPORIO ARMANI

Protection lumière bleue SPÉCIALE ÉCRAN incluse

rendez-vous sur www.protection-lumierebleue.fr

LES OPTICIENS MUTUALISTES
VOTRE VUE. NOTRE PRIORITÉ.



* Forfait monture de marque et verres correcteurs avec filtre lumière bleue inclus pour l'achat d'une paire de lunettes des marques TOMMY HILFINGER / NIKE / LACOSTE / COLSON / EMPORIO ARMANI / ESPRIT dans la limite d'un prix de montage de 169 € TTC. La monture sera équipée de 2 verres optiques correcteurs. Seul les lunettes à partir de 179 € TTC ou de 2 verres progressifs optiques confort antireflets haut de gamme à partir de 239 € TTC dans la limite de dioptries (sphère de +/- 6, cylindre de 0,25 à 4, cylindre « sphère » à 0,6), filtre lumière bleue inclus. Offre valable dans les magasins participants à l'opération du 15 février au 30 juin 2017, non cumulable avec la carte de fidélité, autres avantages ou autres forfaits au promotionnels en cours et dans la limite des stocks disponibles. Visuels non contractuels. Ce dispositif individuel est un produit réglementé qui porte au titre de votre règlementation le marquage CE.

Toulon 83000
La Gare - 18, rue Mirabeau
Place Albert 1^{er}

Hyères 83400
1, rue Jean Alcard

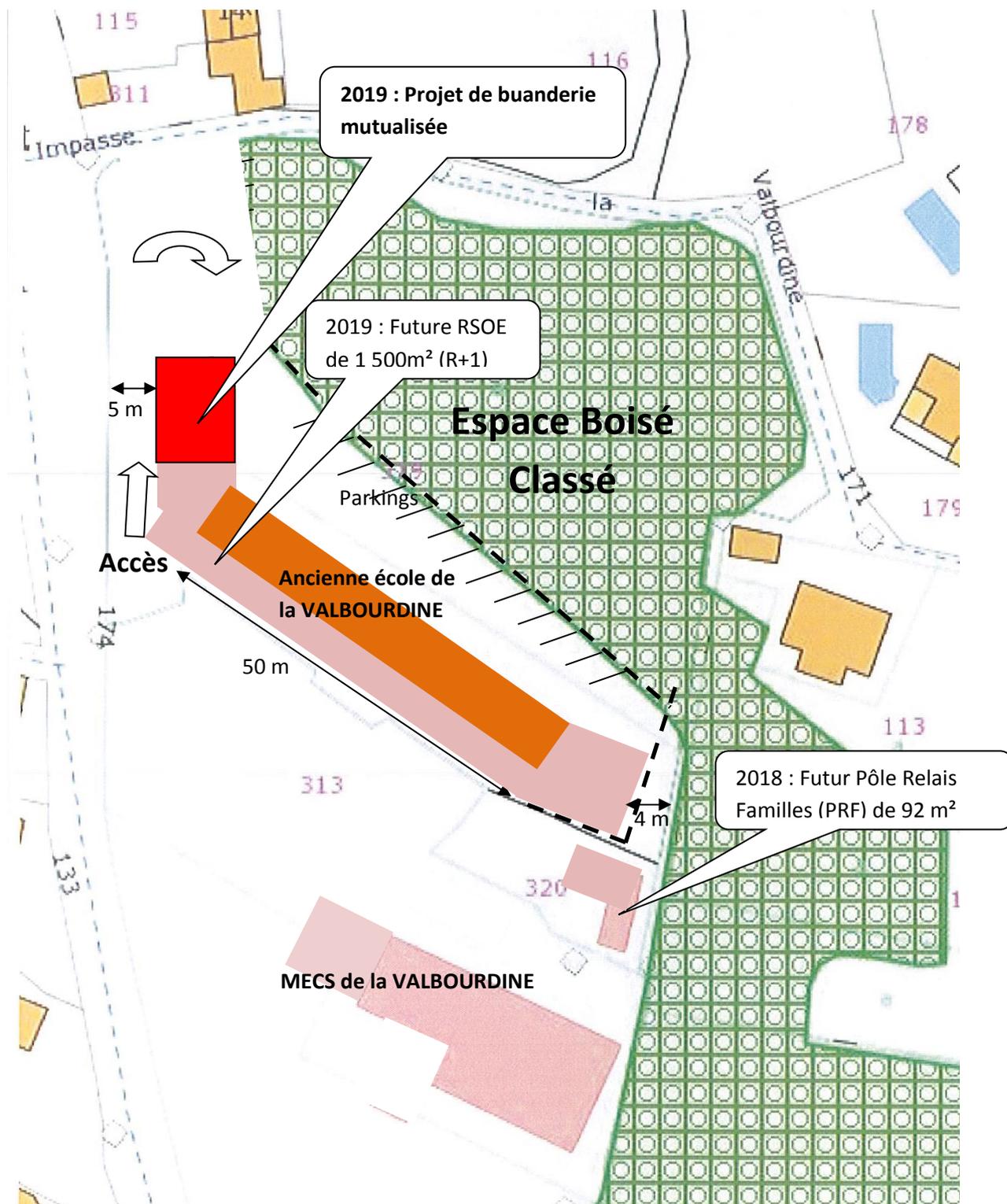
La Valette du Var 83160
608, avenue de l'Université

La Seyne sur Mer 83500
21 Camp Laurent
(à côté de STOKOmani)
150, chemin la Chapellane

MNAM-OM, union soumise aux dispositions du livre III du code de la Mutualité. SIREN n° 442 675 658

ANNEXE V

TERRAIN de la Valbourdine



SURFACE PLANCHER MECS = 1 200 m² sur 4 700m² de terrain

SURFACE PLANCHER futur PRF = 92 m² sur le terrain de la MECS

SURFACE PLANCHER future RSOE = 1 500 m² sur 5 300m² de terrain

ANNEXE VI

AUDIT 2016 SUR LE TRAITEMENT DU LINGE A LA MECS LA VALBOURDINE

DESCRIPTIF des LINGERIES

INTRODUCTION	<p>A la Valbourdine le personnel éducatif aide les 2 maitresses de maison à laver le linge des enfants. Les adolescents lavent leur linge de manière autonome dans une petite buanderie attenante à celle dédiée aux enfants.</p>				
A= acceptable ; C= conforme ; NC= non conforme ; NA= non applicable	C	A	NC	NA	DESCRIPTION
ZONE SALE TRI DU LINGE			X		<p>La Valbourdine dispose d'une "grande" buanderie de 20m² en sous-sol avec une unique porte d'entrée sans autre ouverture. La ventilation du local est naturelle par un orifice circulaire de 10cm² dans le mur. <u>Il n'y a pas de zone propre ou sale</u> et c'est la même table de tri pour le linge propre ou sale.</p>
ZONE SALE LAVAGE COTE SALE			X		<p>Dans la buanderie sont côte à côte les 3 machines à laver de 9Kg et les 2 sèche-linges. <u>Toutes les machines sont de type familiale du commerce (Darty) avec une unique entrée/sortie face avant.</u> Le dosage de la lessive désinfectante en poudre et de l'assouplissant liquide se fait manuellement.</p>
SAS DE COMMUNICATION AVEC ZONE PROPRE			X		<p>Il n'y a pas de sas de communication entre zones puisqu'il n'y a pas de zonage.</p>
ZONE FINITION		X			<p>Si besoin, le linge est repassé et raccommodé uniquement par les maitresses de maison dans une "petite" buanderie qui leur est réservée. On y trouve une machine à laver 6Kg du commerce qui fait en même temps sèche-linge ainsi qu'une table à repasser et du matériel de couture.</p>
ZONE EXPEDITION				X	<p>Jusqu'à aujourd'hui, la collecte du linge sale ou propre se fait dans les mêmes panières. Il n'y a pas vraiment de zone de stockage du linge. Si une panière de linge sale doit attendre d'être mise en machine, elle est déposée sous la table de tri. Si une panière de linge propre doit attendre d'être remontée en chambres elle est posée sur la table de tri. Le linge lavé sortant des machines est généralement mis directement dans les sèche-linges. Par beau temps, le linge plat peut être mis à sécher dans le jardin sur des fils à linge disposés devant la cuisine.</p>
NOMBRE DE MACHINE / JOUR	En moyenne, 5 machines à laver 9Kg sont lancées par jour				
POIDS LINGE LAVE / JOUR	En moyenne: 45Kg/jour				
POIDS LINGE LAVE / AN	365j X 45Kg = 16 425Kg (11 000Kg sans les ados)				
TYPE DE LINGE LAVE	Habits des enfants + draps et housses de couettes				
TYPE DE MACHINE	Machines du commerce Whirlpool 9Kg avec hublot d'entrée/sortie frontal				
CAPACITE MACHINES A LAVER	9Kg/machine				
TYPE DE DISTRIBUTION PRODUITS	Distribution manuelle des produits de lavage dans le tiroir des machines				
MAINTENANCE / SAV	Darty SAV en cas de panne				

1) PROPRETE VISUELLE

A= acceptable ; C= conforme ; NC= non conforme ; NA= non applicable	C	A	NC	NA	CONSTATS / OBSERVATIONS
ZONE SALE TRI DU LINGE			X		Le tri du linge est réalisé visuellement sur la table de tri avant d'être mis en machine. La propreté de la "grande" et de la "petite" buanderie est réalisée une fois par semaine par les maitresses de maison. Le nettoyage usuel de la grande buanderie est sensé être réalisé tous les jours par les utilisateurs, c'est à dire par tout le personnel et les adolescents. L'accès aux 2 buanderies par la zone de stockage de la nourriture des animaux (cochons d'indes, lapins, canards, oies, wallabies) doit être nettoyé chaque semaine par le personnel nourrissant les animaux.
ZONE SALE LAVAGE COTE SALE			X		Il n'y a pas de zone sale
SAS DE COMMUNICATION AVEC ZONE PROPRE			X		Il n'y a pas de sas
ZONE FINITION / EXPEDITION		X			Les maitresses de maison doivent nettoyer une fois par semaine leur "petite" buanderie servant de zone de finition.
SOLS				X	Le sol des 2 buanderies est en béton non lissé avec dans chacune d'elle un dalot d'évacuation au centre. Les sols sont censés être balayés tous les jours s'ils sont sales et laver une fois par semaine.
SURFACES HAUTES ET VERTICALES				X	Les murs sont en plâtre peint en blanc et les plafonds correspondent à une chape de béton peinte en blanc. Une fois par trimestre un grand nettoyage est réalisé par l'adjoint logistique et les maitresses de maison.
MACHINES A LAVER			X		Les machines à laver sont nettoyées en grand lorsqu'elles ne lavent plus correctement ou lorsque visuellement elles sont encrassées (tiroirs de distribution de la lessive en poudre). Régulièrement les filtres de vidange sont nettoyés.
SECHE LINGE				X	Les sèche-linges sont nettoyés en grand par l'adjoint logistique lorsqu'ils sont encrassés, mais les filtres à air doivent être dépoussiérés avant chaque utilisation.
MATERIELS DIVERS (Module de repassage, cellule de finition, étagères, table de travail, collecteur à déchets)				X	Dans la "petite" buanderie le matériel du commerce est limité au strict minimum: Une table de repassage pliable, un fer à repasser, une thermo-colleuse d'étiquetage du linge et une trousse à couture type "mère de famille". Dans les 2 buanderies se trouvent des étagères servant au stockage du linge de réserve emballé sous sac plastique.
CHARIOTS DE DISTRIBUTION DU LINGE			X		Les paniers qui servent indistinctement au linge propre et sale sont nettoyés lorsqu'elles sont sales. Elles servent aussi bien à la collecte qu'à la distribution du linge.

2) ORGANISATION

A= acceptable ; C= conforme ; NC= non conforme ; NA= non applicable	C	A	NC	NA	CONSTATS / OBSERVATIONS
CIRCUIT DU LINGE			X		Tout le personnel éducatif aide les maitresses de maison à ramasser le linge sale des enfants qu'ils déposent au sol le matin devant la porte des éducateurs de leur service. Le personnel descend ce linge sale dans des panières indifférenciées en buanderie pour le laver, le sécher et le remonter en chambres dans les mêmes panières. Ils rangent ensuite le linge propre étiqueté dans chacun des placards des enfants. Les adolescents lavent leur linge eux-mêmes dans des filets à linge. Une à deux fois par an où après les camps toutes les couettes et sacs de couchage sont confiés à une blanchisserie spécialisée.
MARCHE EN AVANT			X		Elle n'existe pas vraiment
DEMARCHE RABC			X		Elle n'est pas mise en œuvre
FICHES TECHNIQUES ET DE SECURITE PRODUITS		X			Les fiches Techniques et de sécurité des produits sont archivées par l'adjoint logistique
POSTE HYGIENE DES MAINS			X		Il n'y a pas de poste d'hygiène des mains au sous-sol où se trouvent les buanderies. Le personnel dispose d'un lavabo dans les sanitaires adultes du Rdc.
MARQUAGE DU LINGE		X			Le linge des enfants est marqué
EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL			X		Il n'y a pas d'équipement de protection individuel dédié à la fonction linge.
EQUIPEMENT POUR L'HYGIENE DES LOCAUX				X	Il est limité à un balai, une pelle à poussière et une raclette pour le sol.
CLASSEUR QUALITE / TRACABILITE			X		Il n'y en a pas

3) FOURNISSEURS (produits d'hygiène)

A= acceptable ; C= conforme ; NC= non conforme ; NA= non applicable	C	A	NC	NA	CONSTATS / OBSERVATIONS
LIVRAISONS		X			Une fois par mois la société ORAPI passe pour faire le renouvellement des produits
MAINTENANCE SYTEME DE DISTRIBUTION PRODUITS		X			Il n'existe pas de système de distribution des produits. Quand des accumulations de lessive en poudre se forment dans les tiroirs de distribution des machines du commerce, un grand nettoyage est effectué.
FREQUENCE DE PASSAGE POUR MAINTENANCE				X	Darty SAV ne passe qu'en cas de panne.
QUALITE DES PRODUITS			X		ORAPI ne dispose pas de lessive liquide qui fasse désinfectant. Nous sommes donc contraints d'acheter de la lessive désinfectante en poudre qui encrasse nos machines.
FORMATION/INFORMATION PRODUITS ET MATERIELS			X		Aucune formation ni information autre que celle reçue à l'origine par les maitresses de maison. Ce sont donc les 2 maitresses de maison qui passent leurs consignes au reste du personnel éducatif de la maison.
FICHES TECHNIQUES ET DE SECURITE		X			Les fiches Techniques et de sécurité des produits sont archivées par l'adjoint logistique.

4) PRODUITS LESSIVIELS ET D'HYGIENE

A= acceptable ; C= conforme ; NC= non conforme ; NA= non applicable	C	A	NC	NA	CONSTATS / OBSERVATIONS
LESSIVE			X		ORAPI ne dispose pas de lessive liquide qui fasse désinfectant. Nous sommes donc contraints d'acheter de la lessive désinfectante en poudre qui encrasse nos machines.
AGENT DE BLANCHIMENT		X			Des détachants spécifiques (taches de graisse, tache de sang, tache de rouille, ...) sont utilisés localement et manuellement en cas de besoin.
RENFORCATEUR ALCALIN				X	Pas utilisé
ADOUCISSANT		X			Utilisé par certain personnel à leur bon vouloir, aucune règle n'existe sinon le dosage préconisé par le fabricant.
JAVEL				X	Pas utilisé pour le linge
DESINFECTANT LINGE				X	Il est inclus dans la lessive en poudre. Nous refusons la lessive liquide sans désinfectant pour être sûr que le linge soit désinfecté à chaque lavage.
DETARTRANT				X	Pas utilisé
DESINFECTANT DE SURFACES				X	Pas utilisé
FICHES TECHNIQUES ET DE SECURITE		X			Les fiches Techniques et de sécurité des produits sont archivées par l'adjoint logistique.

5) MATERIELS

A= acceptable ; C= conforme ; NC= non conforme ; NA= non applicable	C	A	NC	NA	CONSTATS / OBSERVATIONS
MACHINES A LAVER			X		3 machines à laver du commerce Whirlpool 9Kg avec hublot d'entrée/sortie frontal - 2 sèche-linges du commerce.
RACLETTES			X		Une raclette est utilisée mais le sol en béton non lissé n'est pas adapté (usure prématurée de la raclette sur sol rugueux).
BROSSERIE		X			Un balai est utilisé avec une pelle à poussière
CONTENEURS A DECHETS			X		Seule une poubelle à papier est utilisée
DISTRIBUTEUR D'ESSUIE MAINS			X		Il n'y en a pas
DISTRIBUTEUR DE SAVON			X		Il n'y en a pas
DESINFECTION DES MAINS (GEL HYDRO-ALCOOLIQUE)			X		Il n'y en a pas
CENTRALE D'HYGIENE			X		Il n'y en a pas
BACS DE TRI LINGE			X		Il n'y en a pas
TABLE DE TRI			X		Un simple bureau sert de table de Tri
CHARIOTS LINGE DE DISTRIBUTION			X		Deux gros bacs du type poubelle blanche en plastique sur roulettes ont été achetés, mais ils ne servent pas aujourd'hui. Le personnel préfère utiliser les panières qui permettent de monter et descendre l'escalier étroit qui mène aux buanderies.
CHARIOTS LINGE DE COLLECTE			X		Idem
MACHINE A PESER LE LINGE			X		Il n'y en a pas ce qui explique les surcharges des machines par le personnel
FILETS A LINGE (franges et lavettes)		X			Les adolescents utilisent des filets pour descendre/remonter le linge de leur chambre.
EPI (Equipement de Protection Individuel)			X		Il n'y en a pas

6) SYSTÈME DOCUMENTAIRE ET PROTOCOLES

A= acceptable ; C= conforme ; NC= non conforme ; NA= non applicable	C	A	NC	NA	CONSTATS / OBSERVATIONS
PROGRAMME DE LAVAGE LINGE DES RESIDENTS			X		Pas de documentation ni de protocole. Sauf pour les draps blancs et le linge vraiment très sale, tous les habits sont lavés avec le même programme usuel à 40°C pour éviter la détérioration des habits de couleurs.
PROGRAMME LAVAGE FRANGES LAVETTES			X		Pas de documentation ni de protocole (lavage à la main par les maitresses de maison)
PROGRAMME LAVAGE LINGE CONTAMINE				X	Pas de documentation ni de protocole (les maitresses de maison donne leurs consignes au reste du personnel)
ENTRETIEN DES LOCAUX			X		Pas de documentation ni de protocole.
TRACABILITE DE L'ENTRETIEN DES LOCAUX			X		Pas de traçabilité
ENTRETIEN DES MATERIELS			X		Les avaries et réparations des machines sont traitées par Darty SAV. L'entretien courant est effectué par les maitresses de maison et le personnel éducatif. Les gros nettoyages des machines sont réalisés par le service Log et les maitresses de maison. Dans la pratique, les machines sont mal nettoyées, et mal utilisées. Un contrat de nettoyage/maintenance s'impose.
TRACABILITE DE L'ENTRETIEN DES MATERIELS			X		L'adjoint logistique gère la traçabilité des avaries et réparations des machines.
CIRCUIT ET TRAITEMENT DU LINGE			X		Pas de documentation ni de protocole.
PROCEDURES QUALITE PAR TYPE D'ACTION			X		Pas de documentation ni de protocole.
PROTOCOLES PAR ZONE			X		Pas de documentation ni de protocole.
PRESTATAIRE EXTERNE		X			Pas de documentation ni de protocole. Une à deux fois par ans où après les camps toutes les couettes et sacs de couchage sont confiés à une blanchisserie spécialisée.
HYGIENE DES MAINS			X		Pas de documentation ni de protocole.

ANNEXE VII

METHODE DES 5M OU DIAGRAMME D'ISHIKAWA POUR LISTER LES RISQUES MICROBIOLOGIQUES DANS UNE BUANDERIE

